

Juillet 2025

PROJET DE PARC AGRIVOLTAÏQUE

Cassaniouze (15)

Étude paysagère de l'étude d'impact sur l'environnement

Catégorie 30 : « Ouvrages de production d'électricité à partir de l'énergie solaire »

(Code de l'Environnement Livre I^{er} – Titre II)

Rapport partiel de l'état initial



Énergies renouvelables



Hydraulique urbaine
Eau et Assainissement



Milieu naturel



Ingénierie environnementale



Hydraulique fluviale



Agriculture
Environnement



Photographie du site d'étude de Cassaniouze (15)

SOMMAIRE

I. AUTEUR DE L'ETUDE.....	4
II. PREAMBULE.....	5
II. 1. DEFINITION DU PAYSAGE	5
II. 2. INTERET DU VOLET PAYSAGER DANS L'ETUDE D'IMPACT	5
II. 3. LA LECTURE DU PAYSAGE	5
II. 3. a. L'unité paysagère, la structure paysagère et l'élément d'un paysage.....	5
II. 3. b. Les champs de visibilité.....	6
II. 3. c. L'angle de vision.....	7
II. 3. d. Les points d'appels.....	7
II. 4. LES ENJEUX ET LES SENSIBILITES PAYSAGERES	7
II. 4. a. L'enjeu paysager	7
II. 4. b. La sensibilité paysagère	7
II. 4. c. Présentation de la méthodologie d'attribution des sensibilités	7
II. 5. LES DOCUMENTS DE REFERENCE.....	12
II. 5. a. Les documents de cadrage du développement de parcs photovoltaïques au sol	12
II. 5. b. Les porté-à-connaissance sur le paysage et la géographie.....	12
II. 5. c. Les porté-à-connaissance sur le patrimoine	12
II. 6. LE MATERIEL ET LOGICIELS UTILISES.....	12
III. LES ECHELLES D'ANALYSE DU PROJET	13
III. 1. LES AIRES D'ETUDE RECOMMANDEES	13
III. 2. LES AIRES D'ETUDE DE L'ANALYSE PAYSAGERE ET PATRIMONIALE.....	13
III. 2. a. L'aire d'étude éloignée (AEE)	13
III. 2. b. L'aire d'étude rapprochée (AER).....	13
III. 2. c. L'aire d'étude immédiate (AEI)	13
III. 2. d. L'aire d'étude du site de projet (zone d'implantation potentielle ou site d'étude)	13
IV. ANALYSE DES AIRES D'ETUDE ELOIGNEE ET RAPPROCHEE.....	14
IV. 1. LE CONTEXTE ADMINISTRATIF ET GEOGRAPHIQUE	14
IV. 2. LE CONTEXTE HISTORIQUE ET PATRIMONIAL.....	15
IV. 2. a. Le département du Cantal	15
IV. 2. b. La commune de Cassaniouze	15
IV. 3. LE CONTEXTE PATRIMONIAL	15
IV. 3. a. Le Château de Vieillevie, à Vieillevie.....	18
IV. 3. b. L'ensemble castral de Selves, à Conques-en-Rouergues	18
IV. 3. c. Le Château de Sénezergues, à Sénezergues	19
IV. 3. d. Le Château de Lamothe, à Puycapel	19
IV. 3. e. L'Eglise Notre-Dame, à Cassaniouze	20
IV. 4. LE CONTEXTE PAYSAGER DU TERRITOIRE D'ETUDE	20
IV. 4. a. La topographie et l'occupation des sols	20
IV. 4. b. 24	
IV. 4. c. Les unités paysagères	25
IV. 5. LES VISIBILITES DU SITE D'ETUDE DEPUIS L'AEE ET L'AER.....	27
IV. 6. SYNTHESE DES SENSIBILITES PAYSAGERES ET PATRIMONIALES DES AIRES D'ETUDE ELOIGNEE ET RAPPROCHEE.....	32
V. ANALYSE DE L'AIRES D'ETUDE IMMEDIATE	33
V. 1. a. Le relief et l'hydrographie.....	33
V. 1. a. L'occupation des sols	34
V. 1. b. La dimension énergétique et/ou industrielle	36
V. 2. LES ELEMENTS ANTHROPIQUES	36
V. 2. a. Les lieux de vie	36

V. 2. b. Les entreprises locales et exploitations agricoles	37
V. 2. c. Synthèse de la sensibilité du bâti de l'AEI à la réalisation du projet	37
V. 3. LES VOIES DE CIRCULATION	38
V. 3. a. Les routes principales.....	38
V. 3. b. Les routes secondaires	38
V. 4. LES VISIBILITES DU SITE D'ETUDE DEPUIS L'AEE ET L'AER.....	40
V. 5. SYNTHESE DES SENSIBILITES PAYSAGERES ET PATRIMONIALES CONCERNANT L'AIRES D'ETUDE IMMEDIATE DU PROJET	45

VI. COMPOSITION DU SITE D'ETUDE

VI. 1. LA PARTIE S1 DU SITE D'ETUDE	46
VI. 2. LA PARTIE S2 DU SITE D'ETUDE	47
VI. 3. LA PARTIE S3 DU SITE D'ETUDE	48
VI. 4. SYNTHESE DES SENSIBILITES PAYSAGERES CONCERNANT LE SITE D'ETUDE	49

VII. SYNTHESE GENERALE ET PRECONISATIONS.....

VII. 1. SYNTHESE DES CONCLUSIONS ET DES SENSIBILITES ASSOCIEES AUX DIFFERENTES AIRES D'ETUDE	50
VII. 2. PRECONISATION D'IMPLANTATION	51
VII. 3. CONCLUSION GENERALE	51

NOTICE PAYSAGERE ET PATRIMONIALE – L'ETAT INITIAL

I. AUTEUR DE L'ETUDE

Étude	Organisme	Coordonnées	Auteurs	Qualité / Qualifications	Niveau d'intervention
Étude paysagère	 NCA Environnement	11, allée Jean Monnet 86170 NEUVILLE-DE-POITOU	Tiffany PINTAT	Responsable du Secteur Paysage Ingénieure Paysagiste	Bibliographie
		3 rue du Clos Fleuri 17100 SAINTES	Tiffany PINTAT	Responsable du Secteur Paysage Ingénieure Paysagiste	Sortie terrain Rédaction de l'étude paysagère
		3 rue du Clos Fleuri 17100 SAINTES	Tiffany PINTAT	Responsable du Secteur Paysage Ingénieure Paysagiste	Contrôle qualité

II. PREAMBULE

II. 1. Définition du paysage

Avant toute chose, il est pertinent de définir le terme de « paysage ». De multiples définitions, dont l'approche peut varier suivant la personne source, dont alors référencées. En voici quelques-unes :

- « étendue spatiale, naturelle ou transformée par l'homme, qui présente une certaine identité visuelle ou fonctionnelle » - Dictionnaire LAROUSSE
- « *Le plus simple et le plus banal des paysages est à la fois social et naturel, subjectif et objectif, spatial et temporel, production matérielle et culturelle, réel et symbolique. Le paysage est un système qui chevauche le naturel et le social. Il est une interprétation sociale de la nature.* » - Georges BERTRAND
- « *Le paysage est l'expression observable par les sens à la surface de la Terre de la combinaison entre la nature, les techniques et la culture des hommes.* » - Jean Robert Pitte

Le paysage n'est donc pas seulement ce que l'on peut voir de nos yeux : il est également construit autour d'éléments auditifs, olfactifs, culturels et historiques, faisant du paysage ce qu'il est aujourd'hui. C'est un élément subjectif qui peut être perçu différemment par chacun d'entre nous, selon nos goûts, notre personnalité, notre humeur, nos souvenirs et notre vécu. Cette étude a donc pour but d'être la plus objective possible en traitant de tous les éléments composant le paysage d'aujourd'hui, afin d'en comprendre ses origines, ses forces et ses sensibilités.

II. 2. Intérêt du volet paysager dans l'étude d'impact

La nécessité d'intégrer le volet paysager et patrimonial dans une étude d'impact est justifiée par l'établissement de plusieurs objectifs :

- L'analyse de la situation de la zone d'implantation du projet dans un périmètre défini et élargi, afin d'en comprendre son identité en analysant ses composantes paysagères et patrimoniales ;
- L'identification de la nature et de l'organisation de ces composantes à l'échelle du territoire et du site d'accueil du projet ;
- Le devoir de s'assurer que la cohérence paysagère entre le parc photovoltaïque au sol et son environnement est établie.

Cette phase d'appréhension du territoire est primordiale, car elle établit un cadre pour l'implantation d'un projet qui sera amené à modifier son environnement. L'impact du projet sur le paysage doit être minimisé, et pour cela, il faut connaître le territoire sur lequel il sera implanté afin de s'en inspirer pour la conception du parc photovoltaïque. Enfin, elle permettra d'évaluer la nécessité ou non de mettre en place des mesures afin de préserver le paysage et le patrimoine du site.

L'étude d'impact paysager et patrimonial est donc rédigée en trois parties :

- Analyse de l'état initial ;
- Présentation du projet et analyse de ses effets ;
- Propositions de mesures.

II. 3. La lecture du paysage

Tout au long de cette étude, des termes propres à la description d'un paysage seront employés. Pour la bonne compréhension du rapport, ils sont définis ci-dessous.

II. 3. a. L'unité paysagère, la structure paysagère et l'élément d'un paysage

Les Atlas du paysage recensent et décrivent les paysages de chaque département en définissant plusieurs « échelles de précision », qui sont imbriquées les unes dans les autres. Cela permet d'adapter la précision de la description de la portion du territoire souhaitée à l'échelle de lecture. Voici les différentes échelles de description du paysage qui peuvent être abordées :

- Les **unités paysagères** : « [Les unités paysagères] sont des espaces homogènes en termes d'éléments de composition, motifs paysagers, structures paysagères, ambiances, perceptions et représentations sociales [...] Dès que l'on a la sensation de changer de paysage, dès que certains éléments caractéristiques fondamentaux disparaissent au point de briser l'homogénéité d'un paysage, il y a alors positionnement d'une limite. [...] D'autre part, il est fondamental de noter qu'une unité est une portion de paysage, de territoire, qui comme lui, évolue dans le temps. Les limites ne sont pas toujours des frontières inaltérables et les caractères de ces entités peuvent évoluer dans le temps (forêt, agriculture, urbanisme). Le paysage d'hier n'est pas le même qu'aujourd'hui et certainement pas le même que demain. ». (Source : <https://atlas04.batrame-paca.fr/les-unites-paysageres/definition-des-unites-paysageres.html>)

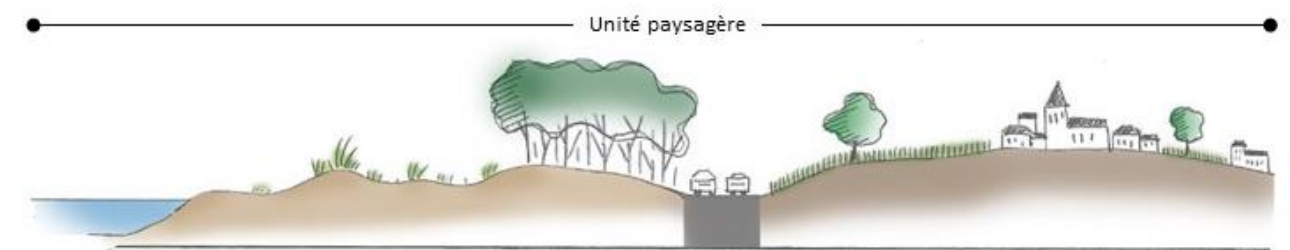


Figure 1 : Schéma de "l'unité paysagère"
(Source : NCA Environnement)

- Les **structures** : Il s'agit de systèmes formés par des éléments de paysage qui interagissent entre eux. Parfois qualifiées de sous-unités paysagères, elles sont les traits caractéristiques d'un paysage et sont perceptibles à l'échelle humaine. Elles sont d'une grande importance, car elles représentent l'échelle d'analyse la plus intéressante pour les projets d'aménagements territoriaux.

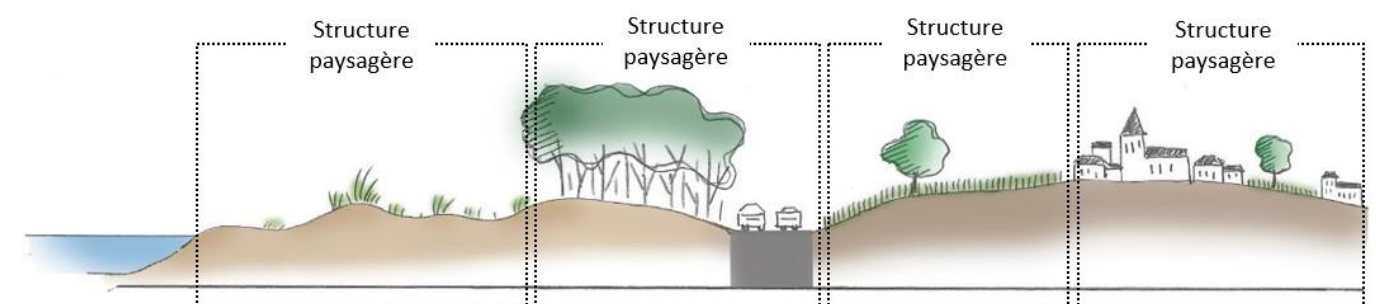


Figure 2 : Schéma de la "structure paysagère"
(Source : NCA Environnement)

- Les **éléments de paysage** : « Ce sont des éléments matériels participant au caractère et aux qualités d'un paysage. Ils ont, en ce sens, une signification paysagère. Ils sont perçus non seulement à travers leur matérialité concrète, mais aussi à travers des filtres culturels et sont associés à des systèmes de valeurs. Ce sont, d'une part, les objets matériels composant les structures paysagères et, d'autre part, certains composants du paysage qui ne sont pas organisés en système (un arbre isolé par exemple) ». (Source : Syndicat Mixte Baie de Somme-Grand Littoral Picard (SMBS GLP). (2010).

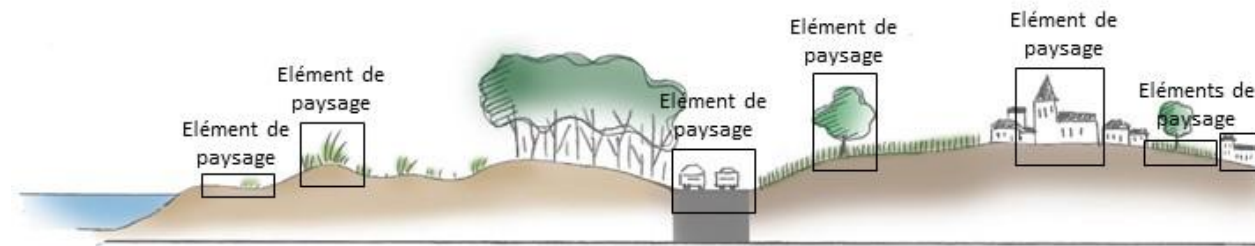


Figure 3 : Schéma des "éléments de paysage"
(Source : NCA Environnement)

- Les **dynamiques du paysage** : « Partout sur la planète, les paysages peuvent évoluer rapidement. On parle de dynamiques des paysages. Artificialisation des sols, urbanisation, pratiques agricoles, fonte des glaciers, élévation du niveau de la mer, avancées des déserts, etc. sont autant de changements qui imposent la prise en compte du paysage dans les politiques publiques au niveau international. » (Source : <https://www.fun-mooc.fr/courses/univrennes1/110001/session01/about>)

II. 3. b. Les champs de visibilité

Un champ de visibilité s'analyse en trois dimensions : dans la profondeur, dans la largeur, et dans la hauteur.

Lors du choix d'une prise de vue, l'observateur est face à un plan qui désigne la surface perpendiculaire à la direction du regard : nous parlerons de **profondeur**. Le paysage est alors décomposé en plusieurs plans : on parle par exemple de premier-plan, second-plan et arrière-plan. Un paysage peut être composé d'une succession de plans distincts dans la profondeur de l'espace auquel il fait face. Le champ de vision est plus ou moins profond en fonction de différents facteurs : présence de relief, végétation, bâti ou présence de tout autre obstacle visuel.

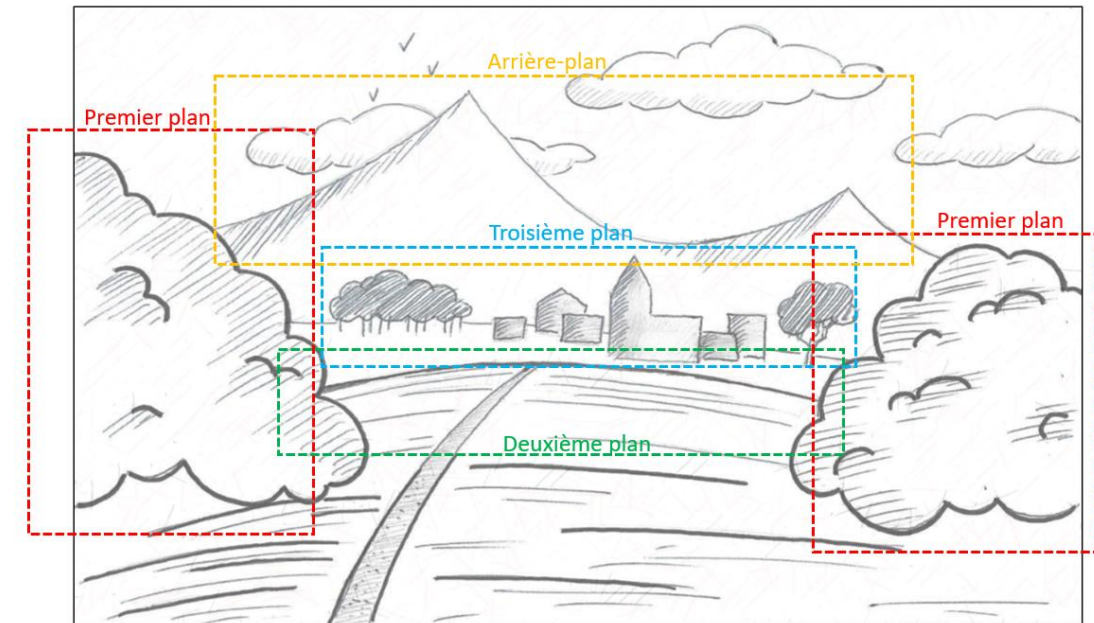


Figure 4 : Décomposition d'un paysage en plusieurs plans
(Source : NCA Environnement)

Le champ de visibilité s'analyse aussi en **largeur**, en fonction de son degré d'ouverture. Physiologiquement, la vue humaine ne permet pas de voir de manière binoculaire sur un champ d'une largeur supérieure à 120°. Pour capturer un panorama, l'observateur doit alors tourner la tête en restant au même endroit. Le degré de l'angle d'ouverture pour apprécier un paysage dépend des éléments qui le composent et peuvent parfois réduire la largeur du champ de vision.

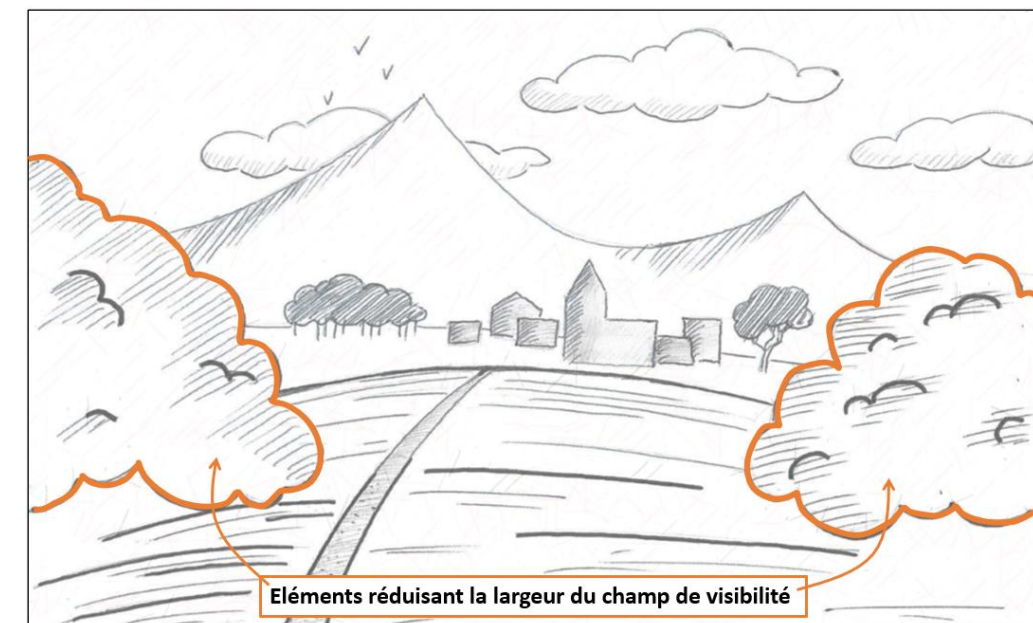


Figure 5 : Exemple d'élément réduisant le champ de vision dans sa largeur
(Source : NCA Environnement)

Enfin, le champ de visibilité s'analyse en **hauteur**. La perception de la hauteur d'un objet est liée à la hauteur qu'il occupe dans le champ visuel : celle-ci dépend de la taille d'origine de l'objet, mais aussi de sa distance dans le paysage par rapport à l'observateur. Plus ce dernier s'éloigne de l'objet, plus le champ de vision en hauteur est réduit, et plus l'objet paraîtra petit.

II. 3. c. L'angle de vision

Le champ de visibilité est perçu différemment en fonction de la vitesse de l'observateur. S'il est statique, l'angle de vision sera grand, et la vision du paysage se rapprochera de l'appréciation d'une photographie. En revanche, si l'observateur est en mouvement, plus sa vitesse sera élevée, plus l'angle de vision sera réduit.

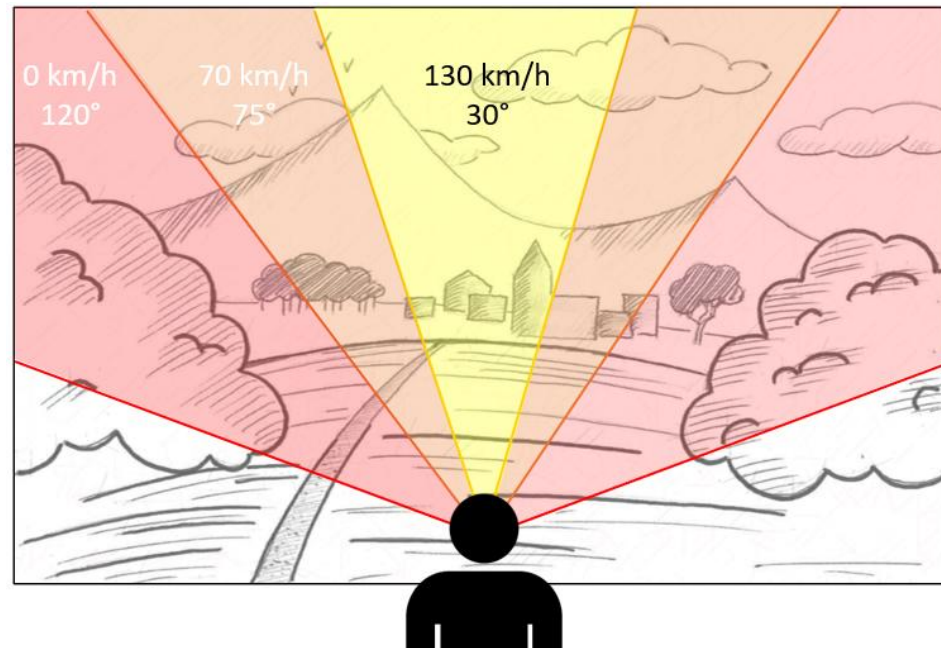


Figure 6 : Variation des angles de vision en fonction de la vitesse de l'observateur
(Source : Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres)

II. 3. d. Les points d'appels

Les **points d'appels** dans un paysage sont constitués de composantes paysagères remarquables attirant le regard et constituent des points de repères. Cela peut par exemple être un clocher, un arbre, un bâtiment ou un pylône. Un point d'appel peut être indiqué ou appuyé par une perspective dont les lignes guident notre regard vers l'élément en question.

Parmi ces points d'appels, l'œil se focalise sur celui ayant la force attractive la plus élevée : ce dernier sera alors qualifié de **point focal**.

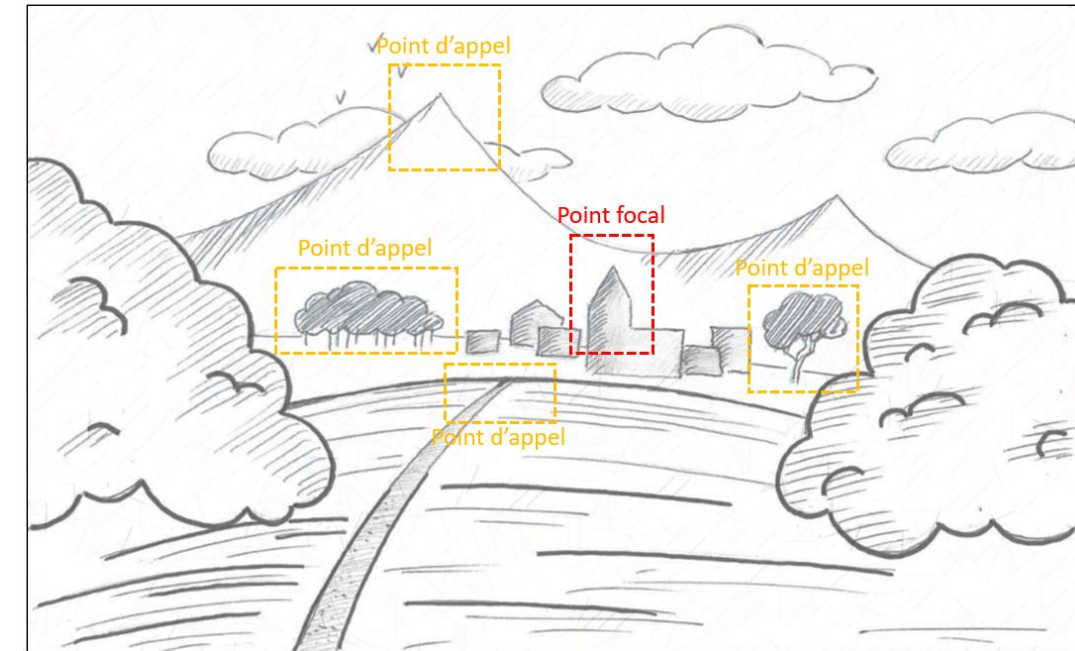


Figure 7 : Illustration des points d'appels et du point focal d'un paysage
(Source : NCA Environnement)

II. 4. Les enjeux et les sensibilités paysagères

II. 4. a. L'enjeu paysager

Les enjeux paysagers peuvent traverser toutes les dimensions d'un projet de territoire : paysager, touristique, patrimonial, sociétal, historique ... A l'échelle d'un territoire, ils sont déterminés sans tenir compte de la nature exacte du projet d'aménagement faisant l'objet de l'étude. Par exemple, la citadelle de Blaye, inscrite au Patrimoine Mondial de l'UNESCO, représente un enjeu majeur multidimensionnel qui nécessite d'être pris en compte pour tout projet d'aménagement d'envergure cherchant à s'implanter dans ses environs.

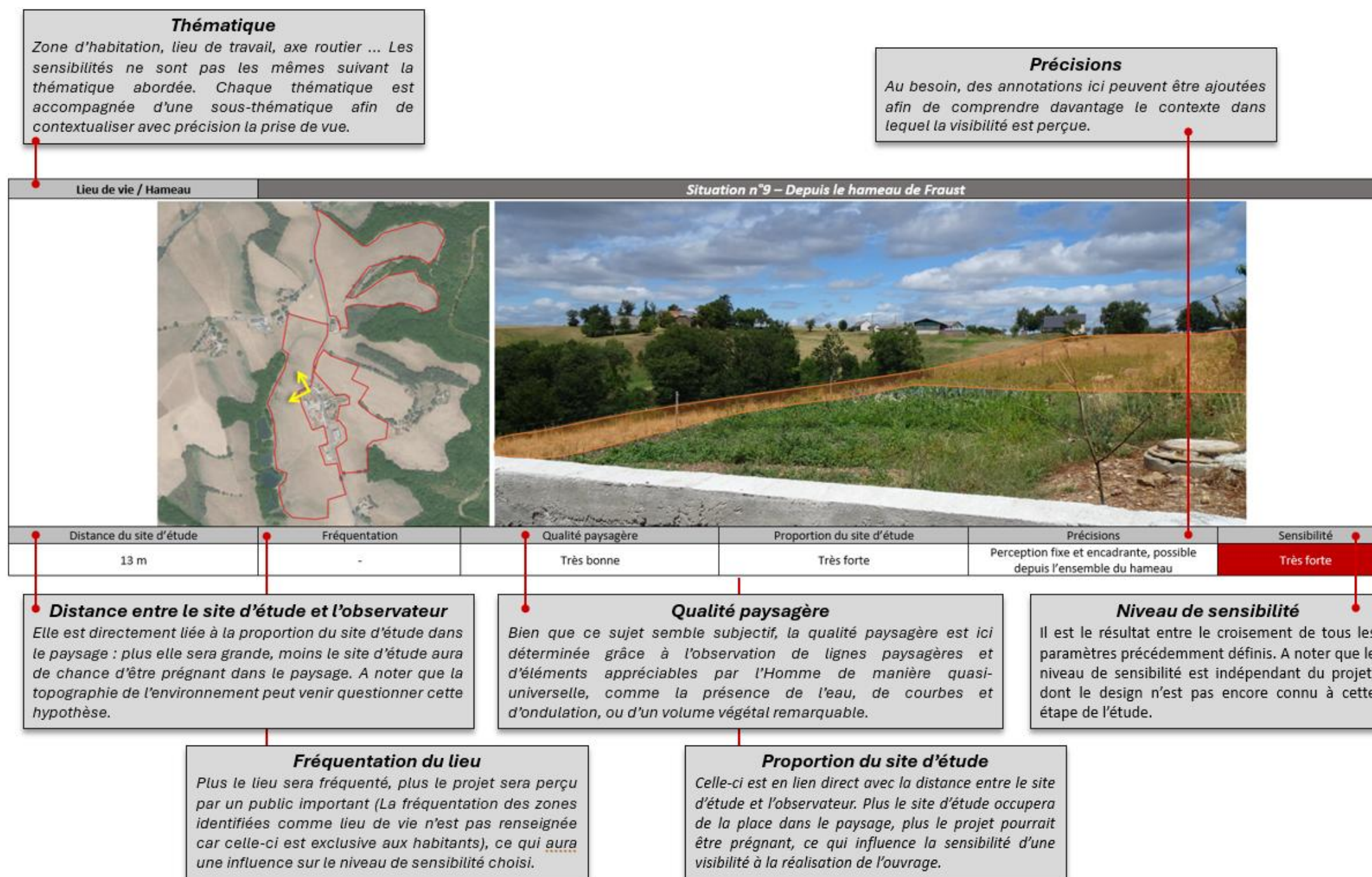
II. 4. b. La sensibilité paysagère

La sensibilité d'une aire d'étude, d'une thématique ou d'un lieu revient à évaluer le risque d'impact du projet vis-à-vis d'un élément visé. Elle est donc définie en tenant compte de l'environnement direct d'un site à l'étude, et se traduit par la recherche de liens visuels entre les parcelles prospectées et les éléments structurants environnants.

Dans le cadre du volet paysager et patrimonial des études d'impacts sur l'environnement, la notion de « sensibilité » est plus souvent abordée que celle d' « enjeu », de manière à directement et justement cibler les potentiels effets du projet sur son environnement.

II. 4. c. Présentation de la méthodologie d'attribution des sensibilités

Afin de comprendre la sensibilité attribuée à chacune des visibilités relevées, une planche descriptive est dressée par situation, en mentionnant un nombre récurrent d'éléments. La figure ci-dessous fait mention de ces sujets, de leur spécificité et de leur rôle dans la détermination du niveau de sensibilité.



La délimitation du site d'étude

Au sein des photographies présentant les potentielles visibilitées du projet, il existe trois manières de mettre en évidence le site d'étude.

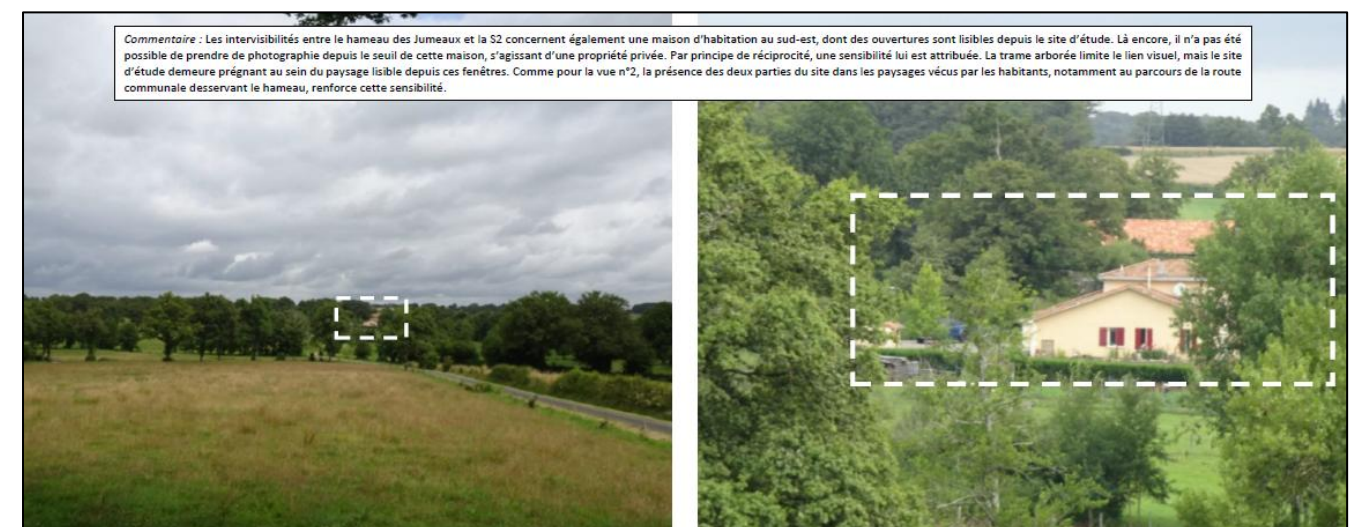
Les aplats de couleurs pleins indiquent que le projet pourrait être nettement visible depuis une localité, dans l'hypothèse où celui-ci prendrait place sur la totalité de l'emprise étudiée. A noter que les éléments volumineux du site d'étude, à savoir les strates arborée et arbustive ou le bâti, sont également englobés dans le tracé, car il est supposé que toute structure interne au site d'étude est susceptible d'être influencée par la réalisation du projet.



Les aplats avec un contour en pointillé indiquent que le projet pourrait être visible en étant filtré par un élément visuel bordant ses limites (mais non inclus dans son emprise), le plus souvent représenté par une haie ou une bande arborée. Cette représentation permet également de mettre en évidence de possibles visibilitées du projet en période hivernale, lorsque le couvert végétal est trop peu dense pour laisser apparaître la composition du site d'étude.



Cette représentation permet d'attribuer une sensibilité à un élément qu'il n'a pas été possible de prospecter, bien souvent représenté par un lieu privé. Dans ces cas, un niveau de sensibilité est attribué en suivant le principe de réciprocité : s'il est possible de voir ce lieu privé depuis le site d'étude, alors l'inverse est également confirmé. Le niveau de sensibilité dépend alors de la distance séparant le site d'étude du lieu étudié, ainsi que de la configuration même de ce dernier et de son environnement. Dans ces cas, les visuels sont accompagnés d'un commentaire afin de recontextualiser le tout.



Les thèmes et sous-thèmes

Le tableau ci-dessous détermine les thèmes et sous-thèmes les plus fréquemment utilisés dans l'analyse des visibilitées. Il est bien sûr possible de sortir de ce cadre lorsque le sujet faisant l'objet d'une visibilité le nécessite.

THÈME	Patrimoine protégé	Lieux de vie	Attractivité touristique	Sports et loisir	Lieux de travail et commerces	Circulation
SOUS-THÈME	PNR	Centre-bourg	Parc à thème	Terrain de sport	Exploitation, hangar agricole	Autoroute
	SPR	Quartier résidentiel	Point de vue	Centre équestre	Entreprise	Route nationale, départementale
	Site inscrit ou classé	Hameau	Hébergement touristique	Itinéraire de randonnée	Restaurant	Route secondaire
	Monument historique	Habitation isolée				Chemin agricole

La fréquentation

En dehors des lieux de vie, dont la fréquentation est exclusive et privée, chaque sujet faisant l'objet d'une visibilité se voit attribuer un niveau de fréquentation qui suit l'échelle ci-dessous.

FRÉQUENTATION	Très forte	Forte	Moyenne	Faible	Très faible	Négligeable
---------------	------------	-------	---------	--------	-------------	-------------

La qualité paysagère

Elle est déterminée de la manière la plus objective possible en suivant les niveaux de l'échelle ci-dessous. Des exemples imagés permettent de qualifier certains de ces niveaux.

QUALITÉ PAYSAGÈRE	Remarquable	Très bonne	Bonne	Moyenne	Faible	Très faible
	 <i>Remarquable</i>		 <i>Bonne</i>		 <i>Faible</i>	

La proportion du site d'étude dans le paysage

Elle est qualifiée de manière quantitative en jugeant la place qu'occupe le site d'étude dans le champ de visibilité.
A noter que le volume végétal inclut au sein du site d'étude est également compris dans cette proportion, puisqu'il est considéré que sa présence peut être compromise par la réalisation du projet.

PROPORTION DU SITE D'ÉTUDE	Très forte	Forte	Moyenne	Faible	Très faible	Négligeable
						

II. 5. Les documents de référence

II. 5. a. Les documents de cadrage du développement de parcs photovoltaïques au sol

- *Installations photovoltaïques au sol, le guide de l'étude d'impact 2011*, édité par le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable et l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie consultable sur le site : <http://www.developpement-durable.gouv.fr>

II. 5. b. Les porté-à-connaissance sur le paysage et la géographie

- Données du site internet de la région Auvergne-Rhône-Alpes :
<https://www.auvergnerhonealpes.fr/>
- Autres sites internet :
 - <http://www.geoportail.fr>
 - <https://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/>
 - <http://www.randogps.net>

II. 5. c. Les porté-à-connaissance sur le patrimoine

- Données de l'histoire de Casasniouze consultable en ligne : <https://chataigneraie-cantal.com/que-voir/cassaniouze/>
- Données du site Monumentum : <http://www.monumentum.fr>

II. 6. Le matériel et logiciels utilisés

- L'appareil photo utilisé pour réaliser les prises de vue est le Sony DSC-HX90V équipé d'un GPS afin de géolocaliser les photos rapidement ;
- Les cartes sont réalisées à l'aide du logiciel de cartographie QGIS ;
- Les photomontages sont réalisés grâce aux logiciels SketchUp Pro (pour la mise en volume du parc photovoltaïque) et Photoshop (pour la réalisation du photomontage).

III. LES ECHELLES D'ANALYSE DU PROJET

III. 1. Les aires d'étude recommandées

Nous pouvons rappeler quelques extraits du Guide de l'étude d'impact des parcs photovoltaïques au sol.

Les « aires d'étude ne se limitent pas à la stricte emprise des terrains sur lesquels les panneaux seront installés, puisque les effets fonctionnels peuvent s'étendre bien au-delà... L'échelle de l'aire d'étude à considérer est celle de l'unité ou des unités paysagères... L'aire d'étude correspond à la zone géographique dans laquelle le projet est potentiellement visible. L'expérience montre que les installations sont généralement visibles distinctement dans un rayon de 3 km, au-delà duquel leur vision est celle d'un motif en gris. L'aire d'étude peut ainsi se décomposer en une zone proche (rayon de 0 à 700 m), une zone intermédiaire (rayon de 700 m à 3 km) et une zone plus éloignée (rayon de 3 à 5 km, voire plus lorsque les caractéristiques du paysage le nécessitent). »

Les aires d'étude sont donc définies de façon théorique en fonction d'un rayon d'éloignement vis-à-vis de l'emprise maîtrisée du projet.

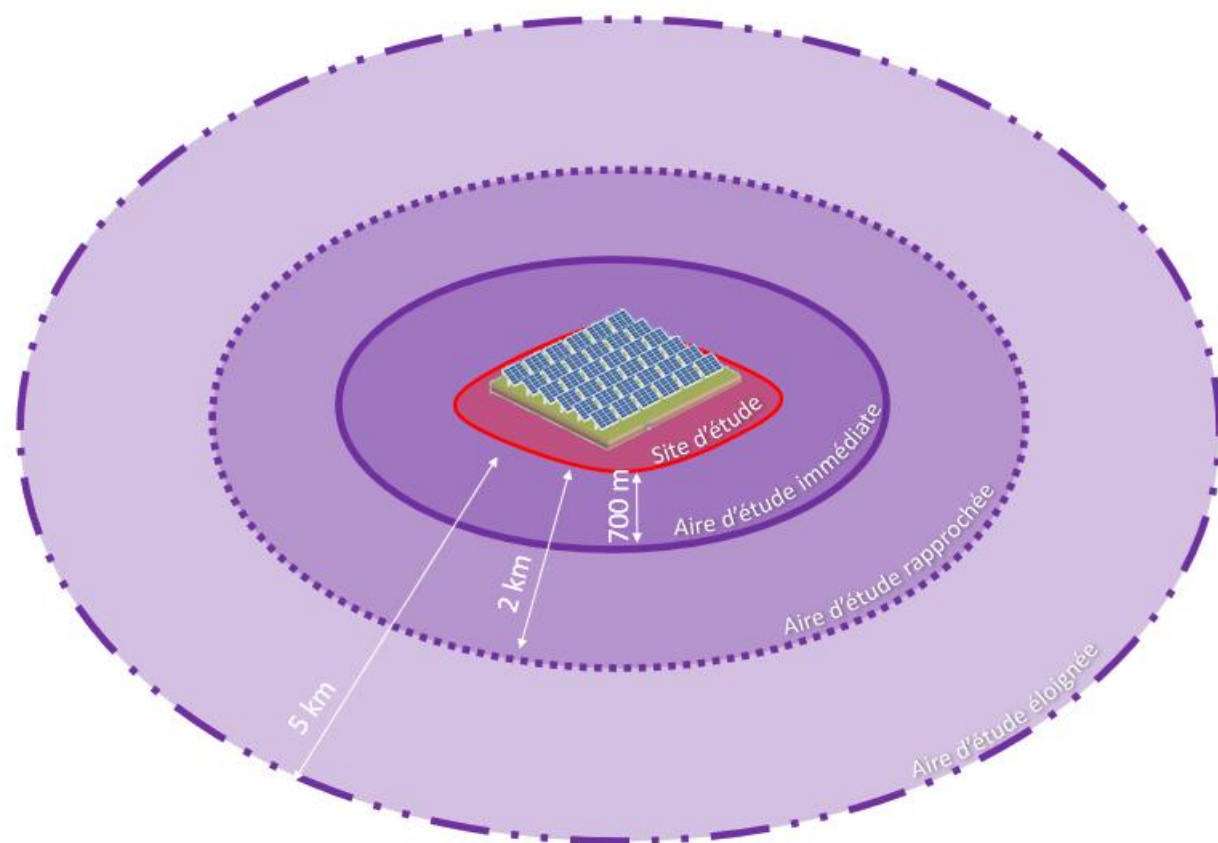


Figure 8 : Organisation des aires d'étude autour du site d'étude
(Source : NCA Environnement)

III. 2. Les aires d'étude de l'analyse paysagère et patrimoniale

Quatre aires d'étude ont ainsi été définies, correspondant à quatre échelles d'analyse. Elles sont représentées sur la *carte en page suivante* et décrites ci-après, de la plus large à la plus précise :

III. 2. a. L'aire d'étude éloignée (AEE)

Elle est établie sur la base **d'un rayon de 5 km** depuis les limites de l'emprise maîtrisée. Nous avons fait le choix de la définir au maximum du rayon recommandé afin d'établir une description et une présentation du paysage et du patrimoine qui ait assez de substance et de sens.

Elle permet une analyse paysagère et patrimoniale représentative et satisfaisante mettant en avant les spécificités de ce morceau de territoire. Elle permet aussi d'évaluer et de justifier les enjeux et les sensibilités liés au patrimoine protégé et à la vision dynamique depuis les axes routiers susceptibles d'entrer en interaction avec le projet d'un point de vue paysager. Elle permet enfin d'aborder et de justifier la capacité d'accueil du territoire au regard de l'installation d'un parc photovoltaïque au sol.

III. 2. b. L'aire d'étude rapprochée (AER)

Elle est établie sur la base **d'un cercle de 2 km** depuis les limites de l'aire d'étude de l'emprise maîtrisée. A cette échelle, il est important de se concentrer sur l'analyse de la vision depuis les lieux de vie (habitat et axes de déplacement). Elle pose le cadre d'une adéquation juste entre le projet et son paysage d'accueil.

III. 2. c. L'aire d'étude immédiate (AEI)

Elle couvre **une zone d'étude de 700 m autour de l'aire de l'emprise maîtrisée**. Elle se concentre sur l'analyse des effets visuels du projet sur les lieux de vie et de déplacement.

III. 2. d. L'aire d'étude du site de projet (zone d'implantation potentielle ou site d'étude)

Elle décrit les spécificités de la parcelle choisie pour concevoir le projet du parc photovoltaïque au sol et permet l'analyse de l'ensemble de ses composantes (modules, clôtures, dépendances, parking, postes électriques etc...). Les trames végétales, le bâti existant, les traces historiques, les chemins, les accès, les ambiances, les usages présents et à venir ainsi que les enjeux d'un changement ou d'une évolution d'affectation sont analysés précisément.

IV. ANALYSE DES AIRES D'ETUDE ELOIGNEE ET RAPPROCHEE

Afin de comprendre les origines des paysages qui composent et entourent le site d’implantation potentiel du projet, il est d’abord essentiel de le resituer dans un contexte plus élargi.

IV. 1. Le contexte administratif et géographique

Le tableau ci-dessous référence quelques données permettant de resituer le site d’étude dans son contexte géographique et administratif :

Tableau 1 : Données administratives et géographiques du site d'étude	
Région	Auvergne-Rhône-Alpes
Département	Cantal (15)
Commune d'accueil du projet, superficie et population	Cassaniouze, 35,84 km², 503 habitants
Ville importante des alentours et distance du site d'étude	Aurillac (15) à 23 km, Rodez (12) à 34 km
Communes comprises dans les aires d'étude du projet	Puycapel (15), Sénezergues (15, Junhac (15), Vieillevie (15), Sénergues (12), Conques-en-Rouergue (12), Saint-Patherm (12), Saint-Santin (12)

Cassaniouze s’inscrit dans un environnement rural et relativement isolé, puisqu’éloignée des grands pôles d’attractivités tels que Rodez et Aurillac. De ce fait, ces villes d’influence ne sont pas concernées par la réalisation du projet sur le site d’étude.

La carte ci-contre référence également les axes routiers d’influence qui desservent le territoire d’étude. Ce réseau est caractérisé par :

- Un éloignement des axes principaux, notamment des axes autoroutiers, ce qui est justifié par la position isolée du territoire d’étude ;
- Les routes départementales D 28 et D 19, desservant le quart nord-ouest des aires d’étude ;
- La route départementale D 620, se rapprochant du site d’étude en traversant le territoire du nord au sud.

D’autres axes secondaires, à la fréquentation trop faible pour apparaître sur cette carte, s’inscrivent également à proximité directe du site d’étude. Une attention particulière sera accordée à ces axes, étant les plus proches de la zone potentielle d’implantation du projet.

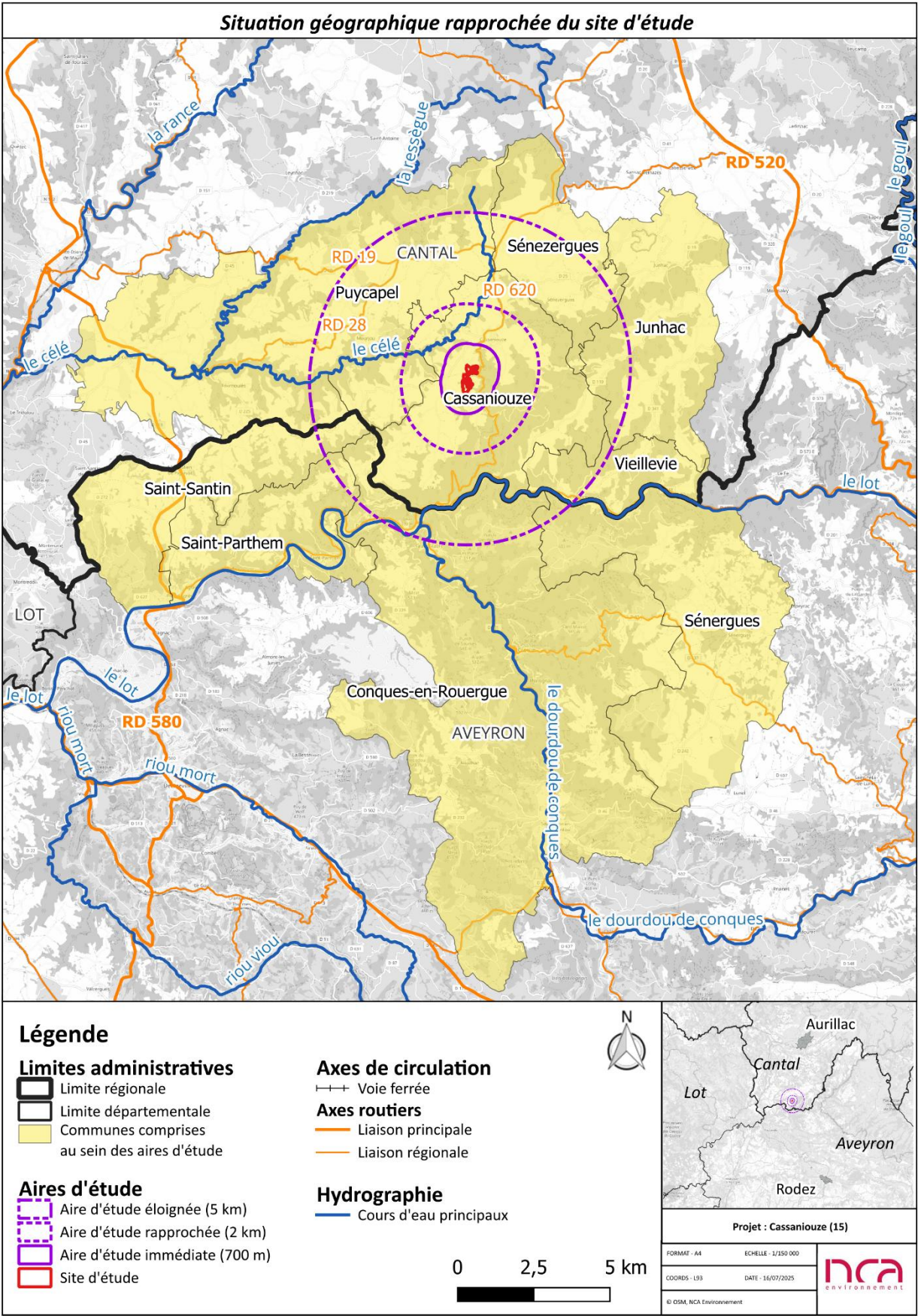


Figure 9 : Carte de la situation éloignée du site d’étude de Cassaniouze

IV. 2. Le contexte historique et patrimonial

La recherche de l'Histoire d'un territoire justifie le paysage que l'on peut observer, car celui-ci est le résultat d'une succession d'époques et de coutumes qui font ce qu'il est aujourd'hui.

IV. 2. a. Le département du Cantal

Le Cantal tire son nom du **plomb du Cantal**, un ancien volcan aujourd'hui éteint, qui a façonné la géographie spectaculaire du département. Ce massif est l'un des plus vastes ensembles volcaniques d'Europe. Sous la domination romaine, le territoire du Cantal était intégré à la province de l'Aquitaine. On y trouvait des voies romaines et quelques villas. À l'époque médiévale, le territoire était morcelé entre plusieurs seigneuries et abbayes, comme **Saint-Flour** et **Aurillac**, qui devinrent des centres religieux et intellectuels importants. Aurillac est notamment la ville natale de **Gérald d'Aurillac**, un saint du Xe siècle.

Le Cantal reste une terre rurale et montagnarde, peu densément peuplée, vivant de l'agriculture et de l'élevage. La région souffre relativement peu pendant les grandes guerres du royaume de France. Au XVIIIe siècle, elle bénéficie d'une certaine stabilité. Au XIXe et XXe siècles, le Cantal connaît un important **exode rural**. L'agriculture reste dominante, en particulier l'élevage bovin et la production de fromages (comme le célèbre **Cantal**, un des plus anciens fromages français). Le département s'est modernisé mais reste marqué par une faible densité de population et une forte identité rurale.

Le Cantal est un territoire de **nature préservée**, très apprécié pour la **randonnée**, le **patrimoine roman** et les **paysages volcaniques**. Il attire des touristes en quête d'authenticité. Il fait partie de la région Auvergne-Rhône-Alpes depuis 2016.

IV. 2. b. La commune de Cassaniouze

Le nom *Cassaniouze* provient du gaulois **cassanos**, signifiant « chêne », en référence à la châtaigneraie centenaire de la région. Au début du XIXe siècle, Cassaniouze devint célèbre pour le mouvement des **Enfarinés**, une communauté de la *Petite Église* schismatique. Refusant le Concordat de 1801, ses membres, notamment dans le hameau de La Bécarie, se poudraient les cheveux pour symboliser leur attachement à la tradition.

Cassaniouze s'affiche comme la **porte nord de Conques** et un point de passage du GR 465, sentier de grande randonnée reliant les Monts du Cantal à Conques. Elle est appréciée pour son patrimoine religieux, ses paysages variés ainsi que sa vie rurale relativement dynamique.



Figure 10 : Photographie aérienne de Cassaniouze
(Source : <https://www.cassaniouze.fr/>)

IV. 3. Le contexte patrimonial

Il est essentiel de connaître le contexte patrimonial dans lequel s'inscrit le site d'étude. Pour ce faire, les éléments suivants sont répertoriés :

- Les biens classés au Patrimoine Mondial de l'UNESCO ;
- Les Grands Sites de France ;
- Les Parcs Naturels régionaux ;
- Les sites inscrits ou classés ;
- Les Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR) ;
- Les Monuments Historiques inscrits ou classés ;
- Les Monuments Naturels.

Ils sont référencés et présentés dans le tableau ci-contre, et localisés sur la carte en suivant. L'ensemble de ces éléments a fait l'objet d'observations afin de qualifier les possibles liens visuels avec le site d'étude de Cassaniouze.

Tableau 2 : Référencement du patrimoine protégé du territoire d'étude

Les monuments historiques			
Ces édifices bénéficient d'une protection particulière et doivent être pris en compte dans l'élaboration de chaque projet d'aménagement. En effet, il est essentiel de s'assurer que le projet d'implantation d'un parc photovoltaïque au sol ne portera pas atteinte à la valeur patrimoniale de l'édifice classé ou inscrit. Cela se traduit par la recherche de liens visuels entre le site du projet et le monument en question, et par la mesure la sensibilité paysagère et patrimoniale qui sera attribuée à chaque lien visuel établi.			
Nom	Inscription/Classement	Distance du site d'étude	Commune
Château de Vieillevie	Inscription en 1993	5,0 km	Vieillevie (15)
Ensemble castral de Selves	Classement en 1992	4,5 km	Conques-en-Rouergue (12)
Château de Sénezergues	Inscription en 1931	3,8 km	Sénezergues (15)
Château de Lamothe	Inscription en 1993	2,3 km	Calvinet (15)
Eglise Notre-Dame	Inscription en 1988	990 m	Cassaniouze (15)

Pour les raisons suivantes, il est possible d'affirmer que les édifices référencés dans le territoire d'étude ne sont pas significativement exposés au site d'étude :

- Topographie défavorable à une appréciation du site d'étude ;
- Orientation du monument historique ne permettant pas à l'observateur de profiter de vues dégagées en direction du site d'étude ;
- Présence de la strate arborée, ne permettant pas à l'observateur d'apprécier le site d'étude ;
- Présence de bâti, faisant office de masque visuel permanent.

Ces affirmations sont mises en évidence par la suite, pour chacun des monuments historiques référencés. Les éléments suivants sont alors précisés :

- Nom et localisation du monument historique ;
- Localisation des prises de vue ;

- Direction du site d'étude ;
- Photographie du monument ;
- Photographie du paysage visible en direction du site d'étude, depuis le monument ;
- Année de classement/d'inscription aux monuments historiques ;
- Distance du site d'étude ;
- Élément favorable/défavorable à une visibilité du site d'étude.

Pour chacun des éléments présentés, une carte localisant les prises de vue ainsi que des photos du monument (l'une de l'édifice, l'autre en direction du site d'étude) sont exposés.

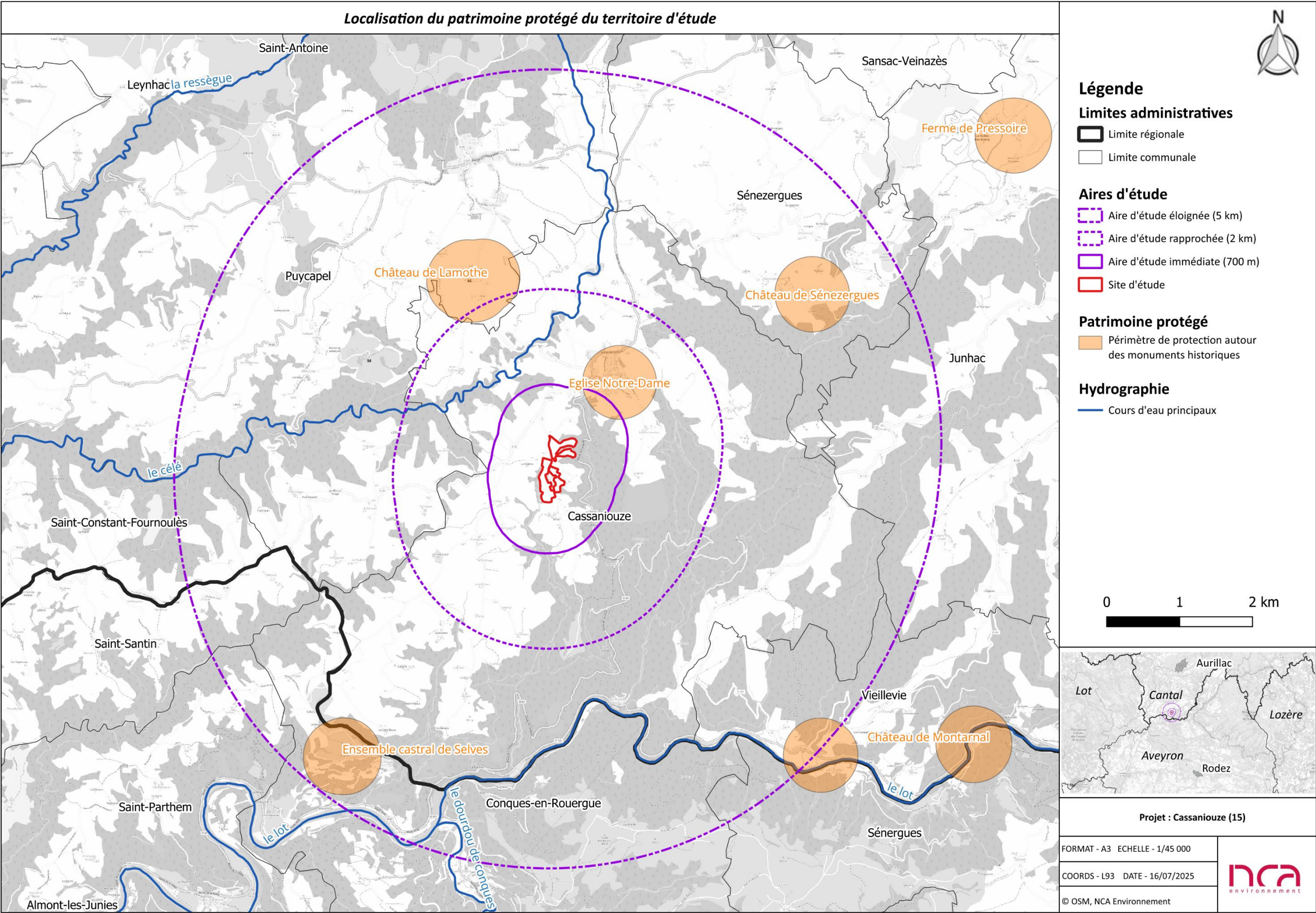


Figure 11 : Carte de la localisation du patrimoine protégé du territoire d'étude

IV. 3. a. Le Château de Vieillevie, à Vieillevie

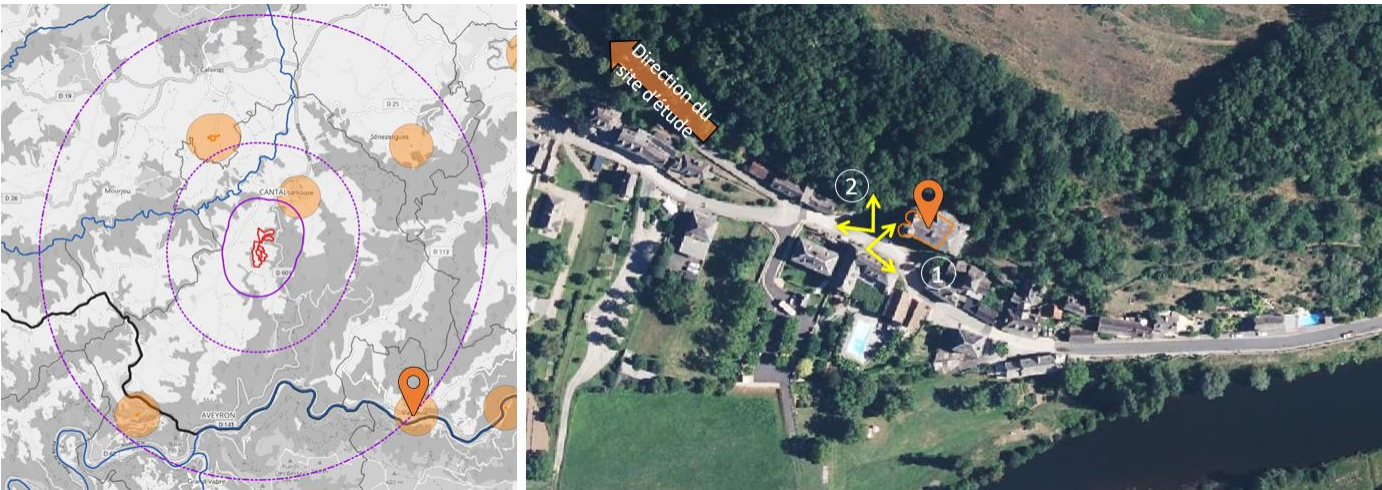


Figure 12 : Localisation du Château de Vieillevie et des prises de vue



Figure 13 : Prise de vue 1 - Photographie du Château de Vieillevie / Prise de vue 2 - Photographie du paysage visible depuis ses abords en direction du site d'étude
(Crédit photo : NCA Environnement)

Inscription/Classement	Distance du site d'étude	Obstacle(s) visuel(s) en direction du site d'étude	Covisibilité avec le site d'étude	Visibilité du site d'étude	Sensibilité
Inscrit depuis 1988	5 km	Relief	Non	Non	Nulle

IV. 3. b. L'ensemble castral de Selves, à Conques-en-Rouergues



Figure 14 : Localisation de l'ensemble castral et des prises de vue



Figure 15 : Prise de vue 1 - Photographie de la chapelle l'ensemble castral
(Crédit photo : NCA Environnement)

Etant une propriété privée, il n'a pas été possible de prendre une seconde photo en direction du site d'étude. Cependant, l'image ci-dessus indique que le château s'ouvre nettement en direction du sud, vers la vallée du Lot. Le relief incliné de cet environnement ne permet assurément pas d'obtenir un lien visuel entre le site d'étude et l'édifice.

Inscription/Classement	Distance du site d'étude	Obstacle(s) visuel(s) en direction du site d'étude	Covisibilité avec le site d'étude	Visibilité du site d'étude	Sensibilité
Inscrite depuis 1993	2,3 km	Relief	Non	Non	Nulle

IV. 3. c. Le Château de Sénezergues, à Sénezergues

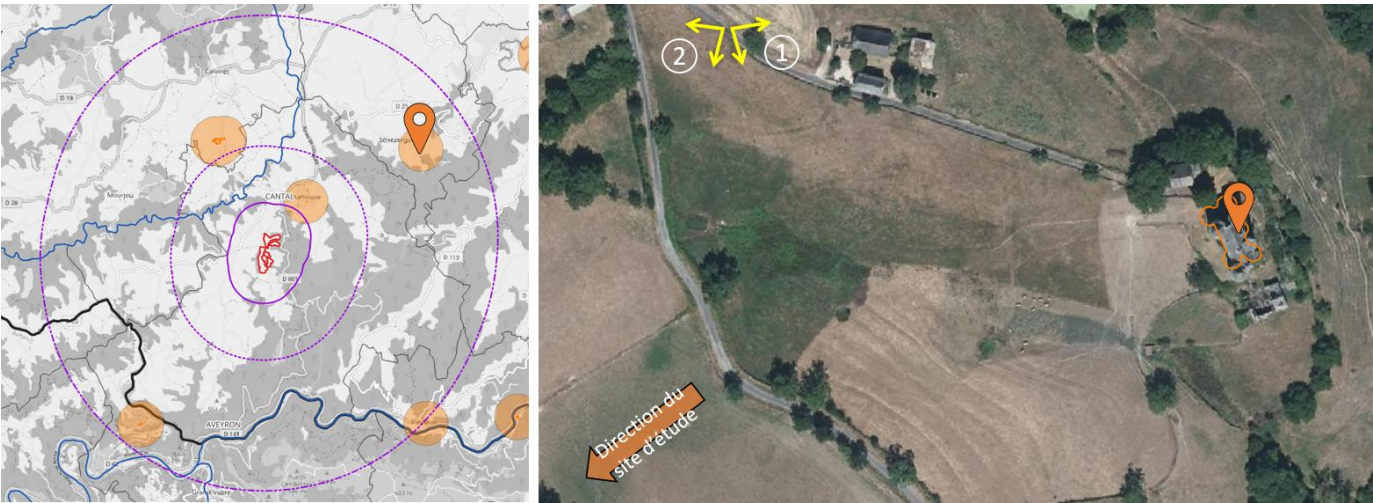


Figure 16 : Localisation du Château de Sénezergues et des prises de vue



Figure 17 : Prise de vue 1 - Photographie du Château de Sénezergues / Prise de vue 2 - Photographie du paysage visible depuis ses abords en direction du site d'étude
(Crédit photo : NCA Environnement)

Inscription/Classement	Distance du site d'étude	Obstacle(s) visuel(s) en direction du site d'étude	Covisibilité avec le site d'étude	Visibilité du site d'étude	Sensibilité
Inscrit depuis 1931	3,8 km	Relief	Non	Non	Nulle

IV. 3. d. Le Château de Lamothe, à Puycapel



Figure 18 : Localisation du château vicomtal et des prises de vue



Figure 19 : Prise de vue 1 - Photographie du château vicomtal / Prise de vue 2 - Photographie du paysage visible depuis ses abords en direction du site d'étude
(Crédit photo : NCA Environnement)

Inscription/Classement	Distance du site d'étude	Obstacle(s) visuel(s) en direction du site d'étude	Covisibilité avec le site d'étude	Visibilité du site d'étude	Sensibilité
Inscrit depuis 1993	2,3 km	Relief,végétation	Non	Non	Nulle

IV. 3. e. L'Eglise Notre-Dame, à Cassaniouze

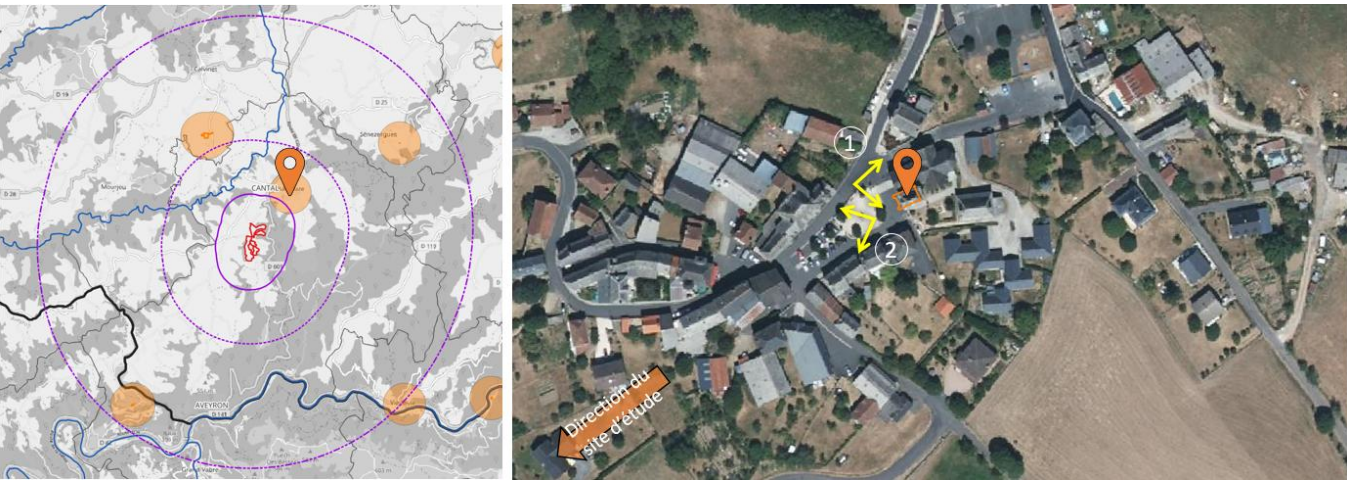


Figure 20 : Localisation du Pont Rompu et des prises de vue



Figure 21 : Prise de vue 1 - Photographie du Pont Rompu / Prise de vue 2 - Photographie du paysage visible depuis ses abords en direction du site d'étude
(Crédit photo : NCA Environnement)

L'Eglise de Cassaniouze se trouve sur la place principale du village, cadrée par des habitations. La densité du bâti ne permet pas à l'observateur se trouvant sur son seuil de percevoir le site d'étude, mais une perception peut être possible depuis le clocher. Ce dernier, inaccessible au public dans la vie de tous les jours, peut être exceptionnellement ouvert lors d'évènements. Une très faible sensibilité est donc attribuée à cet édifice.

Inscription/Classement	Distance du site d'étude	Obstacle(s) visuel(s) en direction du site d'étude	Covisibilité avec le site d'étude	Visibilité du site d'étude	Sensibilité
Inscrit depuis 1988	990 m	Bâti	Non	Oui, depuis le clocher	Très faible

Les éléments du patrimoine protégé du territoire ne sont pas significativement sensibles à la réalisation du projet solaire de Cassaniouze. En effet, le paysage du territoire d'étude caractérisé par une succession de collines ainsi que par des boisements ne permet pas d'apprécier le site d'étude depuis le seuil de l'un de ces éléments du patrimoine protégé. En revanche, la perception des parcelles du projet est considérée comme possible depuis le clocher de l'Eglise de Cassaniouze. La sensibilité générale est par conséquent jugée négligeable.

IV. 4. Le contexte paysager du territoire d'étude

IV. 4. a. La topographie et l'occupation des sols

Les cartographies en page suivante, ainsi que la coupe topographique, permettent de mettre en relation le relief et l'occupation des sols du territoire d'étude. Ces éléments dessinent en grande partie les paysages rencontrés, et sont également responsables de l'ouverture des champs de visibilité proposés.

Le relief

Le relief général, aux amplitudes variées, présente des points d'altitude culminant à plus de 600 m, tandis que les fonds de vallée s'établissent à 300 m. Les courbes de niveau, le plus souvent rapprochées, proposent des paysages emblématiques des basses montagnes, avec une succession de buttes rythmée par le réseau hydrographique relativement dense, principalement dessiné par le Célé et le Lot. En se rapprochant des lignes de crêtes, les courbes s'étirent davantage, facilitant l'implantation de zones d'habitat et de voies de circulation. Ces dernières, pouvant être perçues comme des « routes balcons », s'ouvrent parfois de part et d'autre sur l'environnement, permettant au regard de l'observateur de glisser sur plusieurs kilomètres, ce qui est favorable à la perception du site d'étude.

L'occupation des sols

L'occupation des sols fait écho aux courbes qui qualifient le relief du territoire d'étude. En effet, l'inclinaison de la majorité des terres ainsi que la pauvreté des sols façonnent l'activité agricole existante, majoritairement tournée autour de l'élevage. Les boisements recouvrent également une grande partie du territoire d'étude, en s'inscrivant principalement près des versants rocheux des basses montagnes.

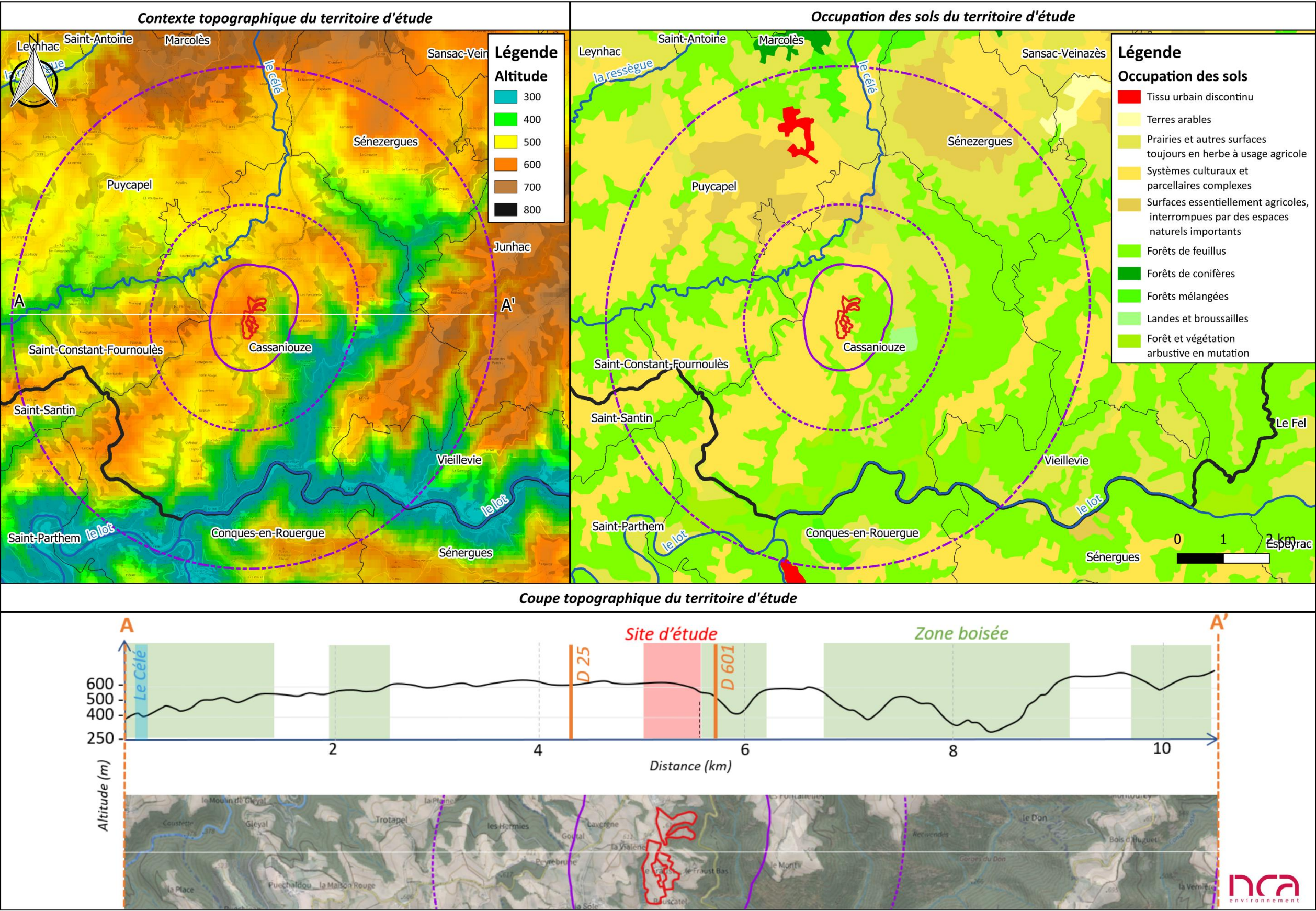


Figure 22 : Contexte paysager du territoire d'étude

IV. 4. a. i. Les ambiances paysagères

Les figures en page précédente révèlent que deux cours d'eau principaux façonnent les paysages du territoire d'étude. Le plus remarquable est le Lot, large rivière s'écoulant dans l'extrémité sud et marquant la limite départementale avec l'Aveyron. Sa vallée encaissée est remarquable, et contraste avec les paysages davantage élevés et ouverts du reste du territoire. Les abords du Lot, escarpés, sont ainsi majoritairement investis par des masses boisées, qui renforcent la fermeture de certains champs de visibilité. Par leur encaissement, les paysages cadrant le Lot ne permettent pas de percevoir le site d'étude.



Figure 23 : Photographie de la vallée du Lot
(Crédit photo : NCA Environnement)

Le Célé s'écoule à des altitudes davantage élevées dans le tiers nord-ouest du territoire, puisqu'il prend sa source sur les hauteurs du Cantal. Son passage est davantage discret car le cours d'eau est peu large à ce niveau. Il se devine dans le sillon des collines, en façonnant malgré tout les paysages qu'il traverse. Les abords du Célé, peu inclinés, sont alors propices à l'élevage ou à la culture, garantissant une ouverture ponctuelle de l'environnement. Cette position peu encaissée contraint tout de même l'ouverture des paysages environnants, réduisant les chances de percevoir le site d'étude.



Figure 24 : Photographie d'un paysage présentant un sillon marqué par le passage du Célé
(Crédit photo : NCA Environnement)

La coupe en page précédente indique que l'identité du territoire d'étude se caractérise essentiellement en la succession de basses montagnes dont l'altitude croît à mesure que l'on se rapproche du Massif Central. Ainsi, l'observateur découvre un paysage sinueux dont la dynamique se fait par la découverte de multiples versants qui offrent des champs de visibilité régulièrement ouverts, et ce dans toutes les directions. A plusieurs reprises, le regard de l'observateur peut alors glisser sur des kilomètres, présentant la mosaïque de paysages dessinées par les cultures, les pâtures, les forêts et les villages. L'occupation des sols s'adapte d'ailleurs à l'inclinaison des versants. En effet, les espaces les moins pentus sont davantage exploitables sur le plan agricole ou pour l'établissement de villages, alors que les terres plus escarpées et moins profondes sont davantage investies par les boisements. Les paysages traversés, dont l'ouverture est accentuée par le relief, offrent des vues qualitatives, rurales et typiques de cette portion du Cantal. La portée visuelle permet une appréciation du site d'étude à plusieurs reprises, et ce depuis de nombreuses directions, qui trouve alors sa place dans cet environnement rebondi.



Figure 25 : Photographie de plusieurs paysages collinéens à la portée visuelle profonde
(Crédit photo : NCA Environnement)

En se dirigeant vers le sommet des basses montagnes, les courbes de niveaux peuvent parfois de rapprocher, révélant des paysages davantage apaisés et plus intimistes. Les champs de visibilité se limitent alors aux vallons les plus proches, leur composition variant une nouvelle fois suivant l'inclinaison des terrains. Ce type de paysage peut être favorable à une perception du site d'étude depuis ses environs rapprochés, mais rend sa lecture difficile à mesure que l'observateur s'en éloigne.



Figure 26 : Photographie d'un paysage collinéen, réduisant l'ouverture d'un paysage
(Crédit photo : NCA Environnement)

Une succession de basses montagnes, entrecoupée de vallées plus ou moins encaissées traduisant la présence d'un réseau hydrographique relativement dense, qualifie en grande partie le territoire de l'AEE et de l'AER. L'ouverture des paysages provoquée par la prise d'altitude régulière permet à l'observateur de distinguer de manière parfois nette le site d'étude dans les champs de visibilité perçus depuis ces aires d'étude, et ce à plusieurs reprises.

IV. 4. a. ii. La place du bâti dans le paysage

La carte d'occupation des sols en page précédente traduit un habitat peu dense au sein du territoire d'étude, le seul tissu urbain discontinu étant matérialisé par le village de Puycapel. Cependant, d'autres bourgs relativement remarquables, comme celui de Cassaniouze s'établissant à 900 m du site d'étude, attirent le regard de l'observateur par leur étendue et leur position dans le paysage. Typiques du Cantal, les bourgs soignés et vivants incluent des habitations entièrement bâties de pierre, qui participent activement à leur ambiance pittoresque ainsi qu'à leur attractivité touristique. Ces deux villages s'établissent sur le flanc de collines déclinant en direction du site d'étude, permettant son appréciation depuis les voies de desserte et de nombreuses maisons.



Figure 27 : Photographie du village de Cassaniouze (en haut) et d'une ruelle de Puycapel (en bas)
(Crédit photo : NCA Environnement)

Le bâti du territoire d'étude est également marqué par quelques hameaux, par des habitations écartées des bourgs ainsi que par de nombreux bâtiments et granges agricoles. Ces derniers témoignent de la prédominance de l'élevage dans cet environnement, et accompagnent de nombreux paysages en faisant partie intégrante de ces derniers. Ils attirent souvent l'œil de l'observateur dans un environnement dénoué de bâti.

IV. 4. b.



Figure 28 : Photographie d'un bâtiment agricole
(Crédit photo : NCA Environnement)

L'inclinaison des bourgs de Puycapel et de Cassaniouze expose leurs occupants à une perception du site d'étude, dont la lisibilité dépend essentiellement de l'éloignement de l'observateur. Aussi, le site d'étude est également perceptible depuis des lieux de vie écartés des bourgs, lorsque ceux-ci prennent place sur les crêtes s'ouvrant également dans cette direction.

IV. 4. c. Les unités paysagères

L'ensemble des éléments précédemment abordés concourent à esquisser les ensembles paysagers qui caractérisent le territoire d'étude. La suivante indique que les aires d'étude sont caractérisées par deux entités distinctes : La Châtaigneraie cantalienne, localisée dans le département du Cantal, et le Ségalas, qui s'étend sur le département de l'Aveyron.

La Châtaigneraie cantalienne

La Châtaigneraie cantalienne recouvre la majorité du territoire, en suivant les limites départementales du Cantal et en incluant le site d'étude. Cette unité est caractérisée par ses plateaux schisteux et granitiques entaillés par des réseaux hydrographiques. Au fil des années, la Châtaigneraie a subi des changements majeurs, notamment la déforestation massive pour l'agriculture et le défrichage des terres pour l'élevage, transformant ainsi son apparence. Les terrains étaient acides, nécessitant un chaulage pour améliorer leur pH. Les prairies bocagères ont été remplacées par des champs de maïs, entraînant une simplification des territoires agricoles. L'agriculture industrielle s'est développée avec l'utilisation de grosses machines, l'agrandissement rapide des exploitations et la disparition des anciennes pratiques agricoles. De plus, les zones humides ont été drainées, les vieux chênes isolés ont disparu, et les modes anciens d'utilisation de ces zones humides ont été effacés. Les nouvelles pratiques agricoles ont également conduit à la raréfaction du système traditionnel d'irrigation au profit des retenues collinaires.

Malgré ces changements, quelques motifs paysagers subsistent, tels que les chaos granitiques au milieu des champs, les vieux chênes isolés, les Andins formés par les résidus de défrichage, les terriers, les sécadous, et les exploitations agricoles modernes. Ces éléments témoignent de l'évolution des paysages de la Châtaigneraie. Enfin, des expériences et endroits singuliers ajoutent à la richesse de ce paysage, notamment le château de Naucase, un belvédère panoramique à Labastide-du-Haut-Mont, la gare en rase campagne du Rouget, la chapelle Notre-Dame du Pont, les rivières cristallines de la Rance, du Célé et du Veyre, les châtaigniers en fleurs au printemps, les vergers de châtaigniers dans la forêt, et les alignements de pommiers à l'entrée de bourg à Lablanquie.

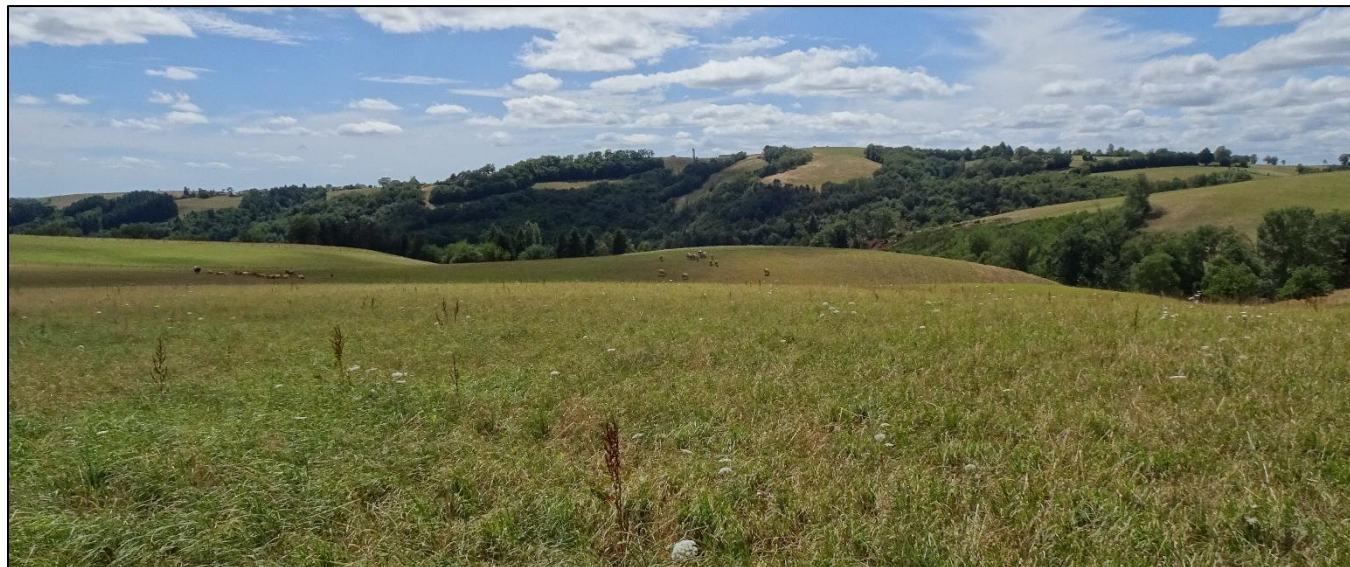


Figure 29 : Photographie d'un paysage de l'unité paysagère de Limoges de la châtaigneraie cantalienne
(Crédit photo : NCA Environnement)

Les Ségalas

Située à l'extrémité sud du territoire d'étude, cette unité paysagère suit la limite départementale de l'Aveyron. Elle est plus globalement caractérisée par un enchaînement de plateaux profondément entaillés par de nombreuses veines hydrographiques, offrant parfois des paysages de vallée remarquables. Les sols, essentiellement composés de schistes et de grès, sont essentiellement pauvres, engendrant ainsi une prédominance de prairies et d'élevages qui façonnent les paysages traversés. Ces derniers sont également largement investis par le bocage, dont le maillage se mélange aux nombreux massifs boisés rencontrés. Le tout propose ainsi des paysages ruraux et intimistes, qui s'ouvrent essentiellement à l'abord des flancs des moyennes montagnes, révélant ainsi les sillons creusés par les cours d'eau.

L'habitat de ce secteur y est dispersé, composé de bourgs, de hameaux et de fermes isolées, typique du terroir lorsque l'on s'éloigne des principales villes. Les maisons traditionnelles se composent ainsi de schiste ou de granit, avec des toitures en ardoise ou en lauze. Le tout s'accompagne des marques de l'ancien temps, représentées par des châteaux ou des édifices religieux parfois remarquables.

Dans le cadre de cette étude, cette unité paysagère se caractérise par la vallée du Lot, proposant des paysages encaissés qui ne permettent pas l'appréciation du site d'étude.



Figure 30 : Photographie d'un paysage de l'unité paysagère des collines limousines de Vienne-Briance
(Source : Google Street View)

Le projet solaire pourrait être exclusivement visible au sein de l'unité paysagère de la châtaigneraie cantalienne. Cependant, la faible proportion du site d'étude dans cet environnement étendu ne permet pas de questionner l'essence paysagère de cette unité.

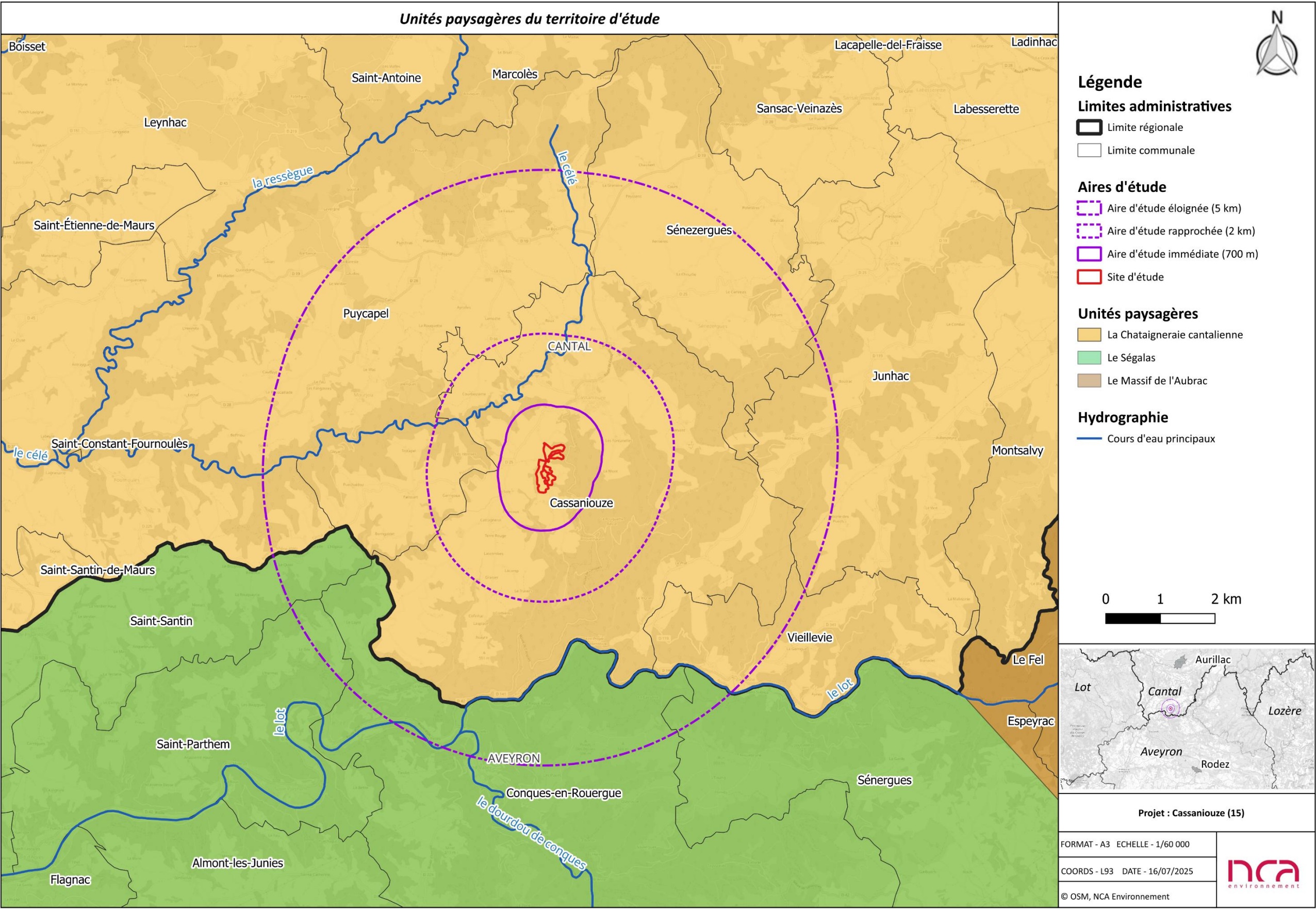
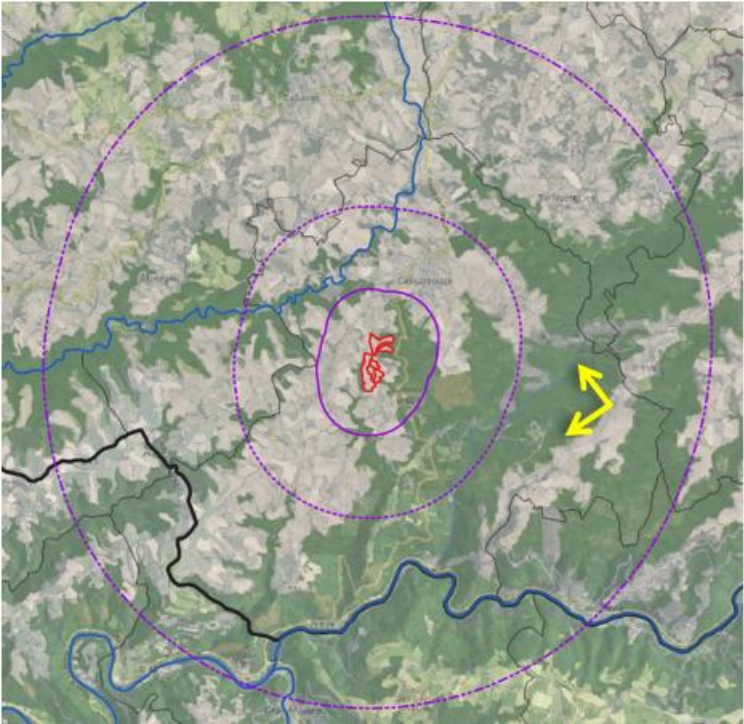
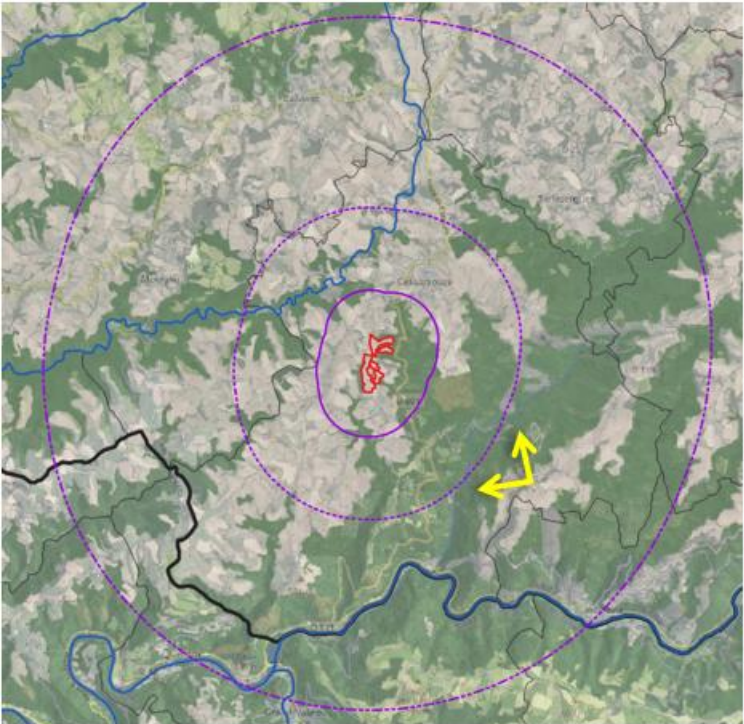


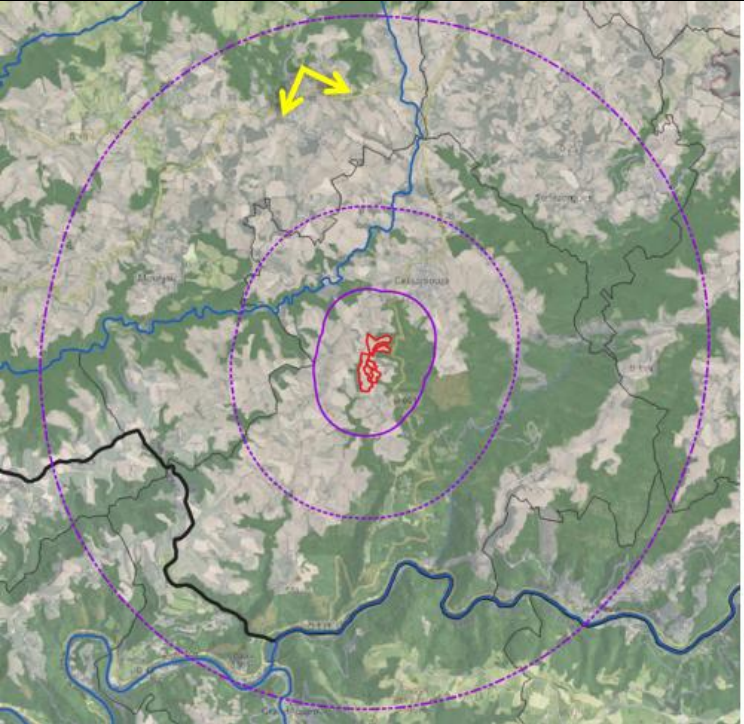
Figure 31 : Carte des unités paysagères qui composent le territoire d'étude

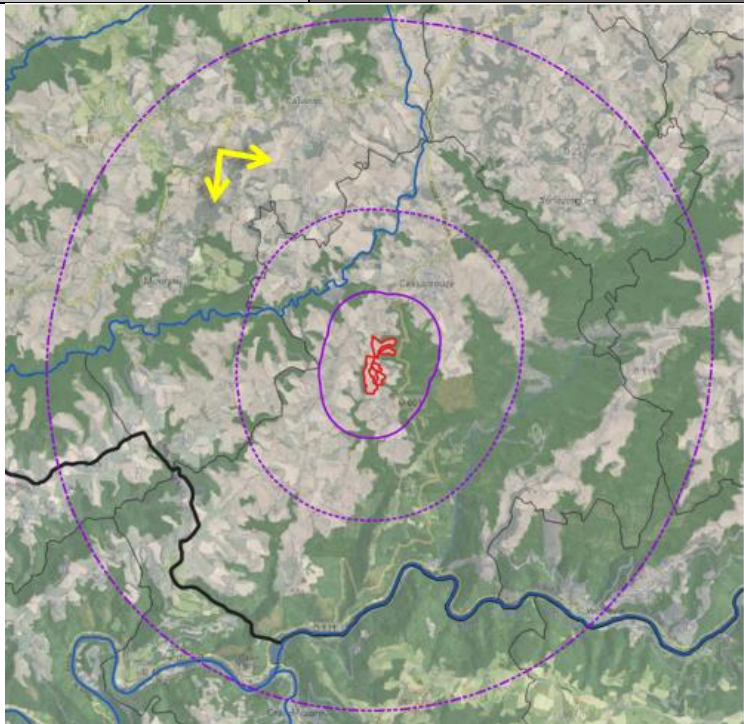
IV. 5. Les visibilités du site d'étude depuis l'AEE et l'AER

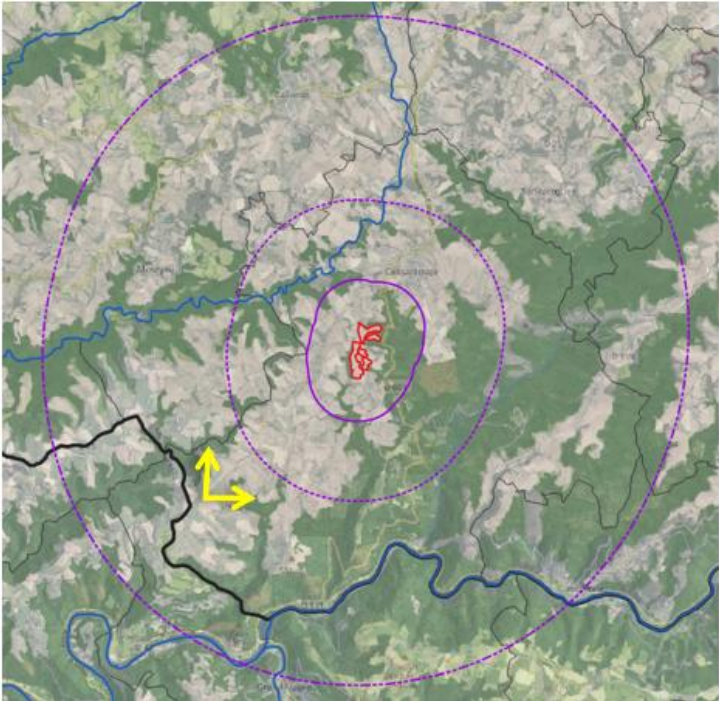
Les faits précédemment mis en avant mettent en évidence la perception du site d'étude depuis l'AEE et l'AER. Dans les faits, il n'a pas été possible de relever l'ensemble de ces visibilités, les routes étant trop étroites et sinueuses pour permettre la prise de photographie en sécurité. Les principales d'entre elles sont illustrées sur les planches ci-dessous, permettant également d'associer des sensibilités aux visibilités relevées.

Circulation / Route départementale Lieux de vie / Habitations isolée et fermes		Situation n°1 – Depuis le lieu-dit des Rieucardes, à Cassaniouze			
					
Distance du site d'étude	Fréquentation	Qualité paysagère	Proportion du site d'étude	Précisions	Sensibilité
3,7 km	Faible	Remarquable	Faible	Perception continue sur plusieurs centaines de mètres, latérale	Faible

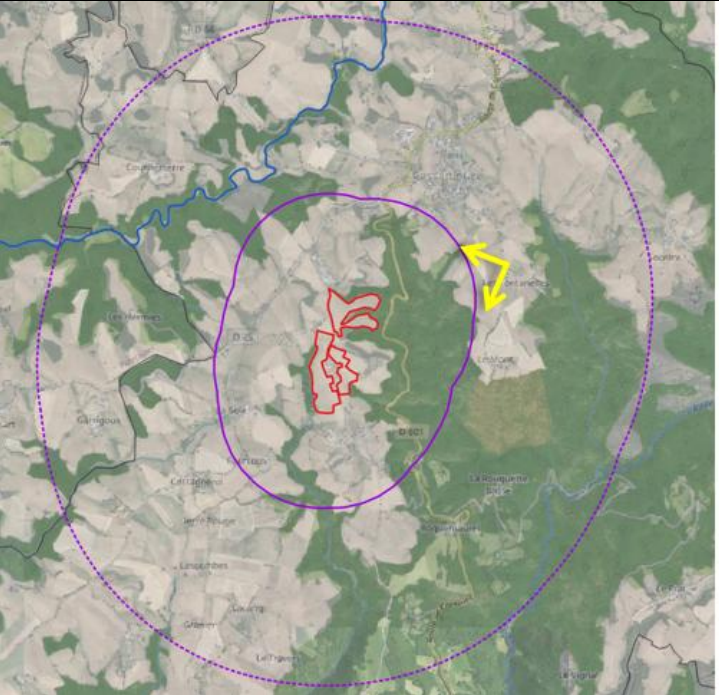
Circulation / Route départementale Lieux de vie / Habitations isolée et fermes		Situation n°2 – Depuis le lieu-dit des Jonquières, à Cassaniouze			
					
Distance du site d'étude	Fréquentation	Qualité paysagère	Proportion du site d'étude	Précisions	Sensibilité
2,6 km	Faible	Remarquable	Faible	Perception continue sur plusieurs centaines de mètres, essentiellement latérale	Faible

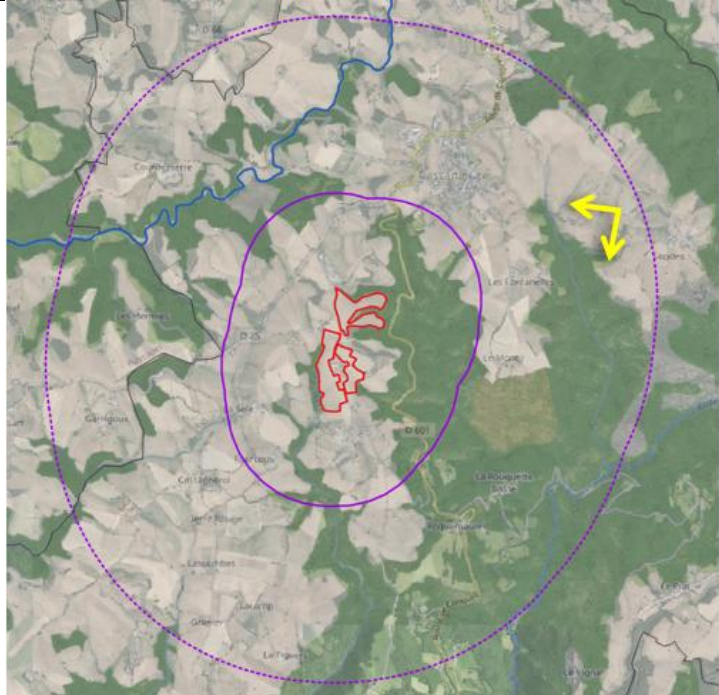
Lieux de vie / Quartier résidentiel		Situation n°3 – Depuis le village de Puycapel			
					
Distance du site d'étude	Fréquentation	Qualité paysagère	Proportion du site d'étude	Précisions	Sensibilité
4,1 km	-	Très bonne	Très faible	Perception fixe, quelques dizaines d'habitations concernées	Très faible

Circulation / Route départementale Lieux de vie / Habitations isolée et fermes		Situation n°4 – Depuis le lieu-dit de Carbonier, à Puycapel			
					
Distance du site d'étude	Fréquentation	Qualité paysagère	Proportion du site d'étude	Précisions	Sensibilité
3,7 km	Faible	Très bonne	Très faible	Perception continue sur plusieurs dizaines de mètres, essentiellement latérale	Très faible

Circulation / Route départementale Lieux de vie / Habitations isolée et fermes		Situation n°5 – Depuis le lieu-dit de Carbonier, à Puycapel			
					
Distance du site d'étude	Fréquentation	Qualité paysagère	Proportion du site d'étude	Précisions	Sensibilité
3,1 km	Faible	Remarquable	Très faible	Perception frontale mais difficile, interrompue par les éléments paysagers environnants	Négligeable

Lieux de vie / Quartier résidentiel		Situation n°6 – Depuis le village de Cassaniouze			
					
Distance du site d'étude	Fréquentation	Qualité paysagère	Proportion du site d'étude	Précisions	Sensibilité
1,1 km	-	Très bonne	Moyenne	Perception frontale et fixe, quelques dizaines d'habitations concernées	Modérée

Lieux de vie / Habitation isolée + ferme		Situation n°7 – Depuis le lieu-dit de Fontanelle			
					
Distance du site d'étude	Fréquentation	Qualité paysagère	Proportion du site d'étude	Précisions	Sensibilité
950 m	-	Très bonne	Moyenne	Perception frontale et fixe, une ferme avec une habitation concernée	Modérée

Lieux de vie / Habitation isolée + ferme		Situation n°8 – Depuis le lieu-dit de Fourniol			
					
Distance du site d'étude	Fréquentation	Qualité paysagère	Proportion du site d'étude	Précisions	Sensibilité
1,8 km	-	Très bonne	Faible	Perception frontale et fixe, une ferme avec une habitation concernée	Faible

IV. 6.Synthèse des sensibilités paysagères et patrimoniales des aires d'étude éloignée et rapprochée

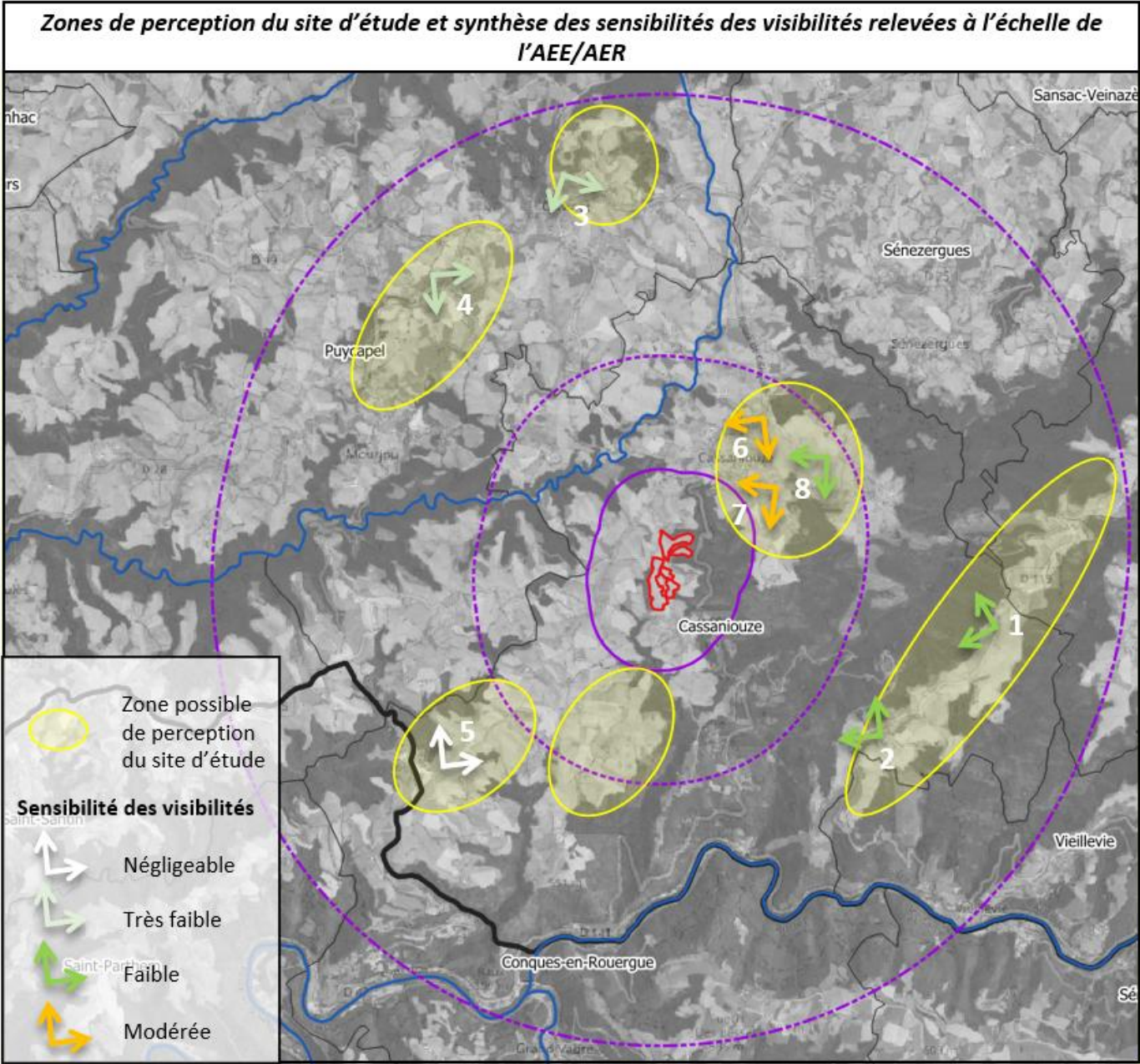


Figure 32 : Carte de synthèse des sensibilités paysagères de l'AEE et de l'AER

Analyse des sensibilités

Dans sa globalité, la topographie ainsi que la forte présence arborée viennent contraindre les visibilitées vers le site d'étude. Cependant, il a été vu que l'ouverture régulière des basses montagnes permettait l'appréciation du site d'étude depuis l'AEE et l'AER à plusieurs reprises, et ce depuis toutes les directions. Des visibilitées des parcelles du projet ont d'ailleurs été repérées depuis les villages de Cassaniouze et de Puycapel, puisque leur tissu bâti décline nettement dans cette direction. D'autres perceptions du site d'étude sont possibles depuis les zones mentionnées sur la carte ci-contre, avec une sensibilité moindre lorsque les points sont davantage éloignés.

Concernant le patrimoine protégé référencé, le site d'étude n'est pas visible depuis le seuil des éléments prospectés, mais pourra l'être depuis le clocher de l'Eglise de Cassaniouze. Celle-ci n'étant pas, n temps normal, accessible au public, une sensibilité très faible a été associée au monument.

Pour ces raisons, la sensibilité paysagère et patrimoniale concernant les aires d'étude éloignée et rapprochée est faible.

Négligeable	Très faible	Faible	Modérée	Forte	Très forte
-------------	-------------	--------	---------	-------	------------

V. ANALYSE DE L'AIRE D'ETUDE IMMEDIATE

L'aire d'étude immédiate, représentée par un cercle de rayon de 700 m autour du site d'étude, inclut différents éléments ayant une influence sur la manière dont le paysage est perçu. Il est essentiel d'analyser ce périmètre, car en identifiant correctement les composantes paysagères de cette zone, nous pourrions déterminer ses forces et ses faiblesses concernant le projet d'implantation d'un parc photovoltaïque au sol. Aussi, les localisations des points de vue susceptibles d'inclure le site d'étude pourront plus facilement être déterminées.

V. 1. a. Le relief et l'hydrographie

Le site d'étude se trouve sur une portion du territoire présentant des variations d'altitude importantes. En effet, la Figure 33 indique que les niveaux qui composent l'aire d'étude immédiate (AEI) varient de 310 à 590 m. La composition topographique de l'AEI s'articule par la présence du cours d'eau mineur venant du sud et alimentant quelques points d'eau. Cependant, c'est sur le tir est que les dépressions sont les plus soudaines, en direction du Riou Nègre. Autrement, les ondulations plus ou moins prononcées proposent une certaine diversité de paysage à l'échelle de cette aire d'étude, en permettant au regard de l'observateur de glisser sur plusieurs kilomètres au vu du niveau d'altitude général. Une alternance de vues ouvertes, puis fermées, est alors proposée à l'observateur, agissant sur la visibilité du site d'étude à cette échelle.

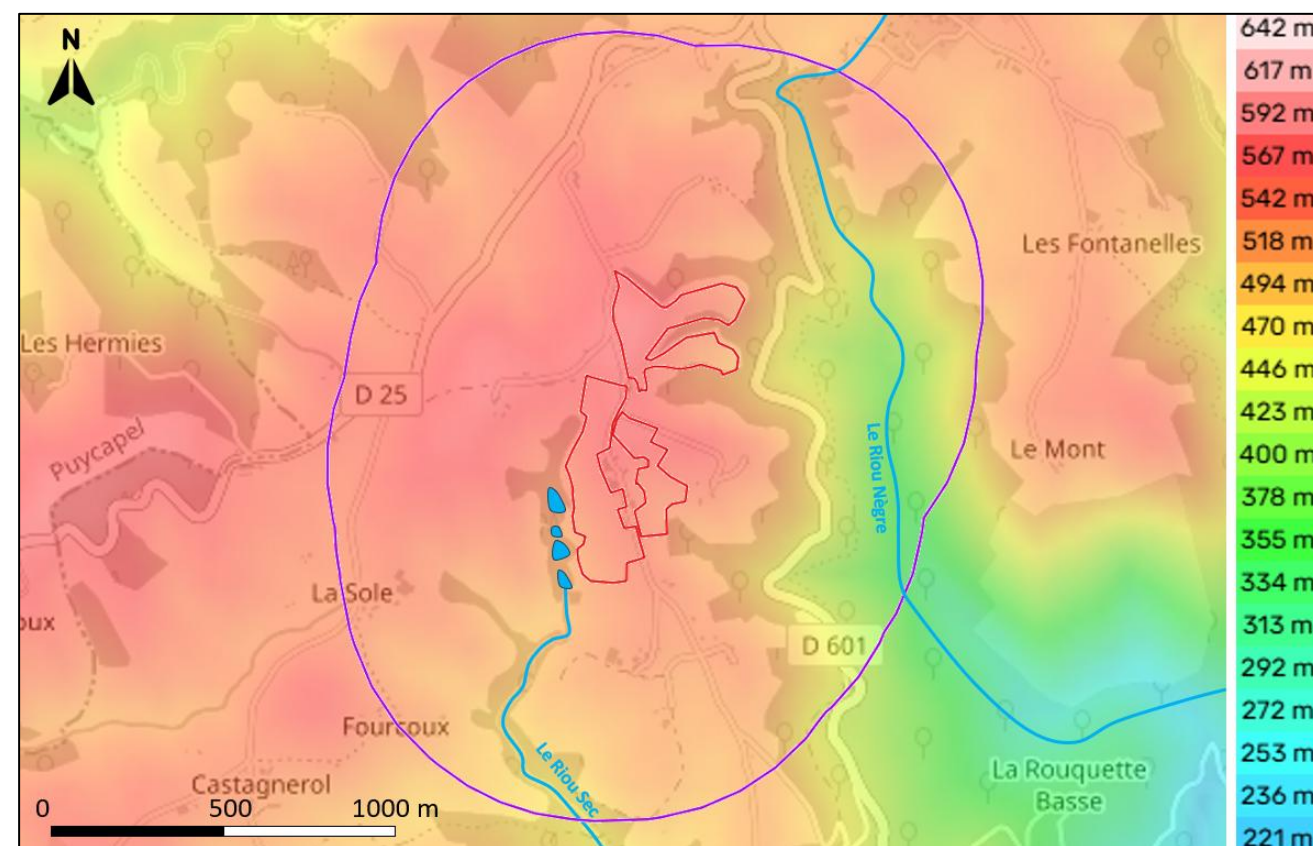


Figure 33 : Carte de la topographie de l'aire d'étude immédiate
(Source : topographic-map.com)



Figure 34 : Photographie du paysage s'ouvrant au nord-ouest de l'AEI
(Crédit photo : NCA Environnement)



Figure 35 : Photographie du paysage s'ouvrant au sud de l'AEI et présentant le site d'étude
(Crédit photo : NCA Environnement)

En s'éloignant de cette ligne de crête, les terrains déclinent plus ou moins progressivement. Les paysages proposés restent qualitatifs, mais leur profondeur s'amointrit suivant la proximité des collines avoisinantes. La prise de hauteur de l'observateur, qui peut rester importante au sein de l'AEI, permet de distinguer la mosaïque d'éléments paysagers révélant ainsi prairies, cultures, boisements et habitations. La perception du site d'étude varie donc suivant la position de l'observateur dans cet environnement.



Figure 36 : Photographie d'une succession de collines visibles depuis le sud de l'AEI
(Crédit photo : NCA Environnement)

Le parcours du tir est de l'AEI permet de découvrir des paysages davantage encaissés, puisque la voie de circulation s'inscrit dans le creux d'un petit vallon. Cerné par des collines aux ondulations douces, le regard de l'observateur se heurte rapidement aux mouvements de terrain, proposant ainsi des paysages moins ouverts et plus intimistes. Il est donc très peu probable de percevoir le site d'étude depuis cette portion de l'AEI.



Figure 37 : Photographie du paysage davantage contraint par la topographie, visible à l'est de l'AEI
(Crédit photo : NCA Environnement)

Enfin, la carte topographique précédemment présentée indique que les dépressions les plus notables sont perceptibles à l'ouest de l'AEI. Sur le terrain, cela se traduit par la découverte d'une route nettement encaissée, bordée par les abords rocheux de la basse montagne. Cette différence de niveau ne permet pas d'apprécier le site d'étude depuis cette portion de l'AEI.



Figure 38 : Photographie de la route parcourant l'ouest de l'AEI, encaissée par rapport au site d'étude
(Crédit photo : NCA Environnement)

V. 1. a. L'occupation des sols

L'aire d'étude immédiate est située dans un environnement dont le caractère est avant tout agricole, boisé et ponctué de hameaux, de fermes et d'habitation isolées. Par conséquent, l'observateur rencontre sur la totalité de son parcours des prairies, cultures et pâtures, qui facilitent la lecture du relief en accentuant la profondeur de certains paysages. Ces derniers, identitaires du Cantal, revêtent alors d'une qualité certaine en démontrant la richesse paysagère de cet environnement. Cette ouverture du paysage, accentuée par ces activités agricoles, favorise donc la perception du site d'étude au sein de l'AEI.



Figure 39 : Photographie d'une large terre arable présente à l'ouest de l'AEI
(Crédit photo : NCA Environnement)



Figure 40 : Photographie d'une prairie enherbée prenant place au sud-ouest de l'AEI
(Crédit photo : NCA Environnement)



Figure 42 : Photographie d'un champ de visibilité momentanément réduit par la proximité des arbres
(Crédit photo : NCA Environnement)

Le tout s'accompagne d'une strate arborée omniprésente, intégrée sous forme de haies, de boisements ou en position isolées. Ils agrémentent les paysages rencontrés en multipliant les points d'appel, participant activement à la qualité paysagère des lieux. Ils font d'ailleurs référence au nom de l'unité paysagère concernée par le projet, la châtaigneraie cantalienne. Malgré leur multiplicité, la rencontre de ces éléments de paysage ferme momentanément les champs de visibilité, sans dissimuler durablement le site d'étude.



Figure 41 : Photographie d'un champ de visibilité momentanément réduit par la proximité des arbres
(Crédit photo : NCA Environnement)

Un massif boisé recouvre la majorité du tir est de l'AEI. Il prend place sur les parois escarpées de la basse montagne, ainsi que dans le fond du vallon, dont les pentes sont trop raides pour permettre leur exploitation. La traversée de ce boisement, possible par l'emprunt d'une unique route, propose des paysages fermés et intimistes, contrastant avec les perceptions ouvertes et lointaines de la ligne de crête

V. 1. b. La dimension énergétique et/ou industrielle

Le caractère énergétique est très peu marqué au sein de l'AEI, les motifs paysagers s'établissant plutôt autour d'un vocabulaire agricole. Cependant, une grange incluant des panneaux solaires sur sa toiture a été repérée. Il est à noter que les toitures des habitations locales étant composées de pierre, et donc plutôt sombres, favorisent l'intégration de cette technologie à cet emplacement.



Figure 43 : Photographie mettant en avant le passage de lignes électriques locales
(Crédit photo : NCA Environnement)

La topographie vallonnée, façonnée par le relief de basse montagne, met en avant des versants agricoles aux pentes parfois prononcées. Les paysages sur les deux tiers ouest sont parfois remarquablement ouverts, proposant des paysages qualitatifs qui influencent la sensibilité de l'AEI à la réalisation du projet solaire. Sur les extrémités est et ouest, les paysages proposés sont davantage encaissés, réduisant les chances de percevoir le site d'étude dans son environnement immédiat. La très faible urbanisation de ce périmètre d'étude, la qualité des paysages proposés ainsi que l'ouverture de certains de ces derniers peut contraindre l'intégration d'un projet solaire en son sein.

V. 2. Les éléments anthropiques

V. 2. a. Les lieux de vie

Malgré la position reculée de l'AEI, un nombre notable de lieux de vie a été référencé. Ils se rassemblent au sein de hameaux composés de 3 à 10 bâtiments, ou sont isolés et écartés de ces groupements. Les habitations les plus exposées à la réalisation du projet sont ainsi situées à proximité de la ligne de crête, dont la route la parcourant dessert également le site d'étude. Le hameau le plus sensible est celui de Fraust, cadré de part et d'autre par les parcelles du projet pouvant faire l'objet de l'implantation de panneaux solaires. Autrement, le niveau de sensibilité attribué aux habitations exposées varie suivant leur proximité avec les parcelles d'étude et la prégnance de ces dernières depuis leurs abords.



Figure 44 : Photographie du hameau de Fraust, cadré par le site d'étude
(Crédit photo : NCA Environnement)

Le hameau de Fraust inclut des bâtis de différentes natures : des granges, des hangars agricoles ainsi que des habitations s'y inscrivent. Parmi ces dernières, l'une se distingue des autres par son pittoresque. Typiquement représentatives des habitations locales, sa façade et sa toiture en pierre retiennent l'attention de l'observateur. Cette habitation est également identifiée comme un Gîte de France.



Figure 45 : Photographie du gîte de France inclut au sein du hameau de Fraust
(Crédit photo : NCA Environnement)

Ainsi, d'autres hameaux, habitations et fermes s'orientant en direction du site d'étude peuvent être concernées par la réalisation du projet. Depuis leur seuil, la prégnance du site d'étude est parfois accentuée par son inclinaison, ce qui révèle une vision plus large de sa composition.



Figure 46 : Photographie du lieu-dit du Fraust Bas, dont la prégnance du site d'étude peut être accentuée par son inclinaison
(Crédit photo : NCA Environnement)

Les habitations localisées au nord et à l'ouest de l'AEI s'inscrivent dans un environnement dont l'ouverture est davantage contrainte par la topographie ou les boisements. Ils sont ainsi moins ou pas sensibles à la réalisation du projet.



Figure 47 : Photographie d'une habitation du hameau de Lavialle, visuellement isolée du site d'étude
(Crédit photo : NCA Environnement)

V. 2. b. Les entreprises locales et exploitations agricoles

Plusieurs des lieux-dits présents au sein de l'AEI incluent également des bâtiments rattachés aux exploitations agricoles environnantes, témoignant de la prédominance de cette composante dans les paysages. Une entreprise se distingue des autres par son domaine d'activité. Elle est localisée au lieu-dit de la Barlaque et s'apparente à une menuiserie. Elle est peu exposée à la réalisation du projet, à l'inverse de l'habitation localisée davantage au nord du lieu-dit, et donc davantage concernée par l'ouvrage.



Figure 48 : Photographie de l'entreprise implantée nord de l'AEI
(Crédit photo : NCA Environnement)

V. 2. c. Synthèse de la sensibilité du bâti de l'AEI à la réalisation du projet

Tableau 3 : Synthèse sur la sensibilité des lieux de vie et d'activité de l'AEI				
Nom	Type de bâti	Distance du SE	Visibilité du site d'étude	Sensibilité
Fraust	Hameau	13 m	Oui	Très forte
Vialène	Hameau	13 m	Oui	Forte
Fraust Bas	Hameau	25 m	Oui	Forte
Bouscatel	Habitation isolée	45 m	Oui	Modérée
La Barlaque	Entreprise + habitation	55 m	Oui	Modérée
Badaillac	Hameau	190 m	Non	Nulle
Vernusses	Hameau	150 m	Oui	Faible
Le Corigier	Hameau	225 m	Non	Nulle
La Sole	Hameau	440 m	Oui	Faible
Lavialle	Hameau	460 m	Non	Nulle
Fourcoux	Hameau	530 m	Oui	Faible

Le bâti de l'AEI est dessiné par des habitations, fermes et entreprises. Sur les 11 lieux-dits référencés, 8 sont potentiellement exposés à la réalisation du projet. Les plus sensibles d'entre eux, par leur proximité avec le site d'étude, sont les habitations de Fraust, Vialène, Fraust Bas, Barlaque et Bouscatel. Leur sensibilité est accentuée par la qualité paysagère évidente des environs, qui pourrait être influencée par la réalisation du projet sur les parcelles à l'étude. Cette exposition accroît donc la sensibilité de l'AEI à la réalisation du projet.

V. 3. Les voies de circulation

L'analyse de la nature des accès à cette échelle est indispensable, afin de connaître le type et la fréquence des usagers qui seront amenés à emprunter les voies se trouvant à proximité du site d'étude. De plus, effectuer un état des lieux des accès permet de concevoir le projet de centrale photovoltaïque au sol en prenant en compte les voies déjà existantes, ce qui permettra de décider s'il est nécessaire d'en créer des nouvelles, ou d'en renforcer certaines.

V. 3. a. Les routes principales

La route principale desservant l'AEI, sans pour autant mener au site d'étude, s'inscrit en position encaissée à l'ouest du périmètre. Elle traverse les massifs boisés sans possibilité de perception des parcelles étudiées, et est également support du GR 465 et de deux itinéraires de randonnée locaux. Elle dessert le bourg de Cassaniouze, en le reliant également aux villages situés plus au sud. Cette voie n'est donc pas sensible à la réalisation du projet.



Figure 49 : Photographie depuis la RD 601
(Crédit photo : NCA Environnement)

Une autre route départementale s'inscrit au nord-ouest de l'AEI. Elle s'inscrit également dans le creux d'un vallon. Bien que moins encaissée que la RD 301 précédemment évoquée, elle ne s'ouvre pas en direction du site d'étude, ne la rendant pas sensible à la réalisation du projet.

V. 3. b. Les routes secondaires

De nombreuses routes secondaires sillonnent l'AEI, permettant la desserte du site d'étude et des lieux-dits précédemment identifiés. La plus sensible d'entre elles est la voie desservant le hameau de Fraust, également cerné par le site d'étude. Sa position sur la ligne de crête propose des paysages remarquables qui accentuent sa sensibilité à la réalisation du projet. De plus, il est à noter qu'un itinéraire de petite randonnée s'inscrit sur cette route, mais dont le circuit total n'a pas pu être identifié via des recherches bibliographiques.



Figure 50 : Photographie de la route du Fraust, s'ouvrant sur l'environnement extérieur
(Crédit photo : NCA Environnement)

D'autres voies secondaires, plutôt associées aux lieux de vie qu'elles desservent, sont également exposées à la réalisation du projet. Cependant, le site d'étude, dont la position est plutôt latérale par rapport au sens de déplacement du conducteur, le rend plus difficilement remarquable dans le paysage traversé.



Figure 51 : Photographie depuis une voie communale desservant le sud de l'AEI
(Crédit photo : NCA Environnement)

L'AEI inclut une route départementale principale, la RD 601, qui n'est pas exposée à la réalisation du projet. En revanche, au même titre que les lieux de vie précédemment identifiés, les routes secondaires les desservant s'ouvrent parfois en direction du site d'étude en présentant sa composition. La plus sensible d'entre elles est celle desservant le lieu-dit de Fraust, offrant une vision panoramique sur le reste du territoire d'étude. Le paysage alors proposé pourrait évoluer suite à la mise en place du projet. Cette voie semble également être le support d'un itinéraire de randonnée local, indiqué par un marquage sur site.

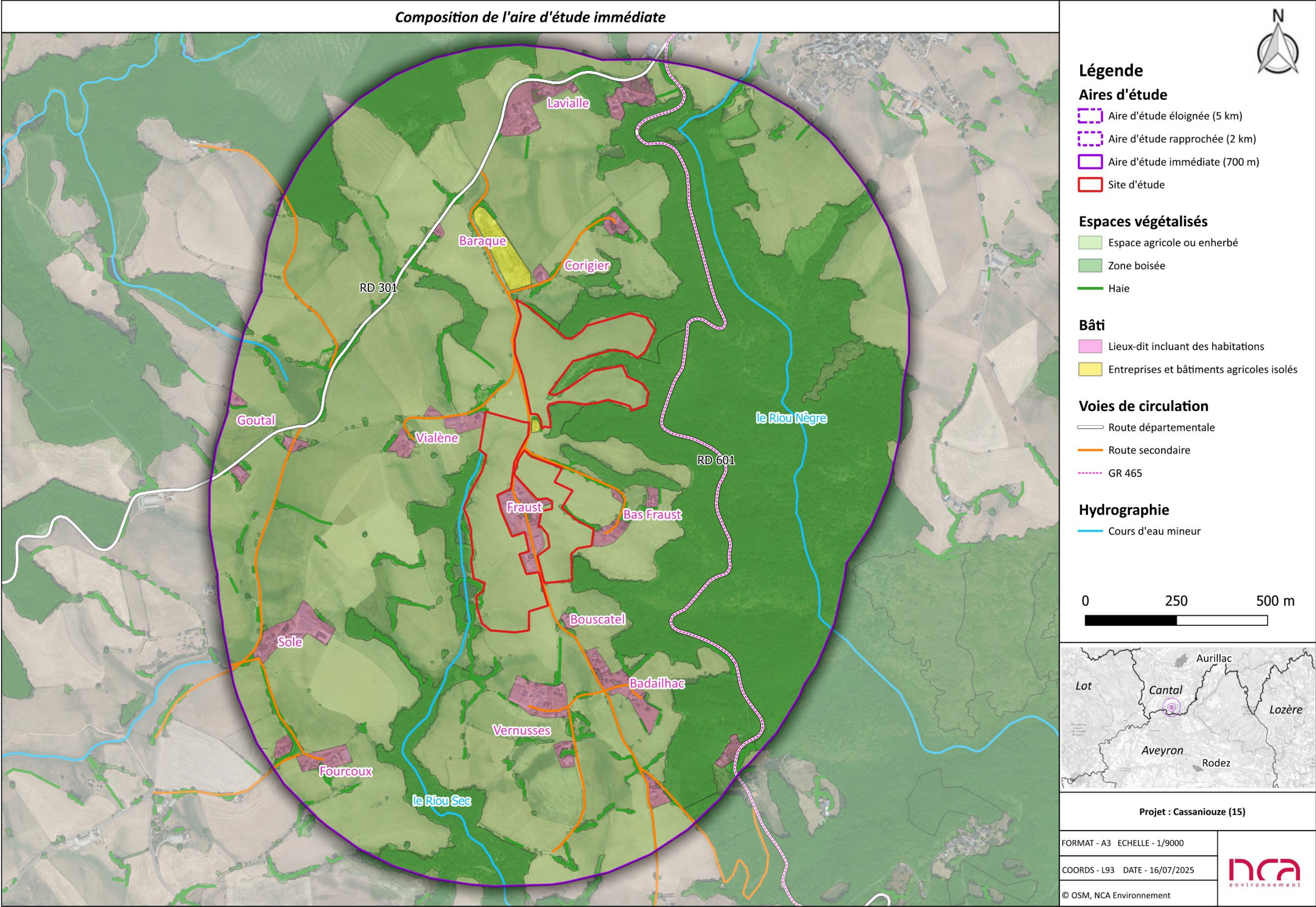
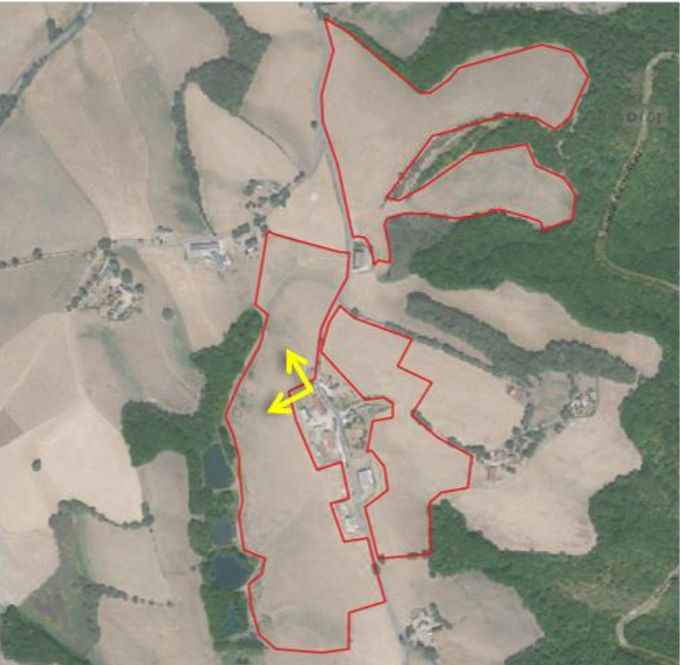
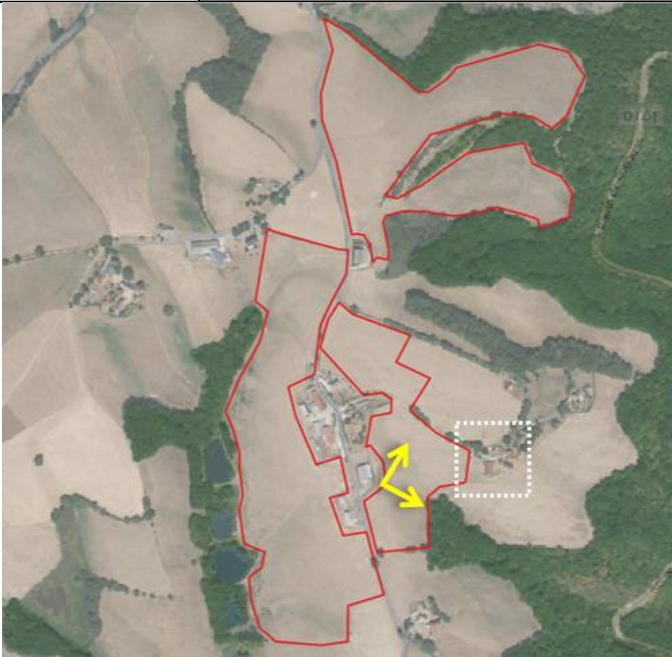


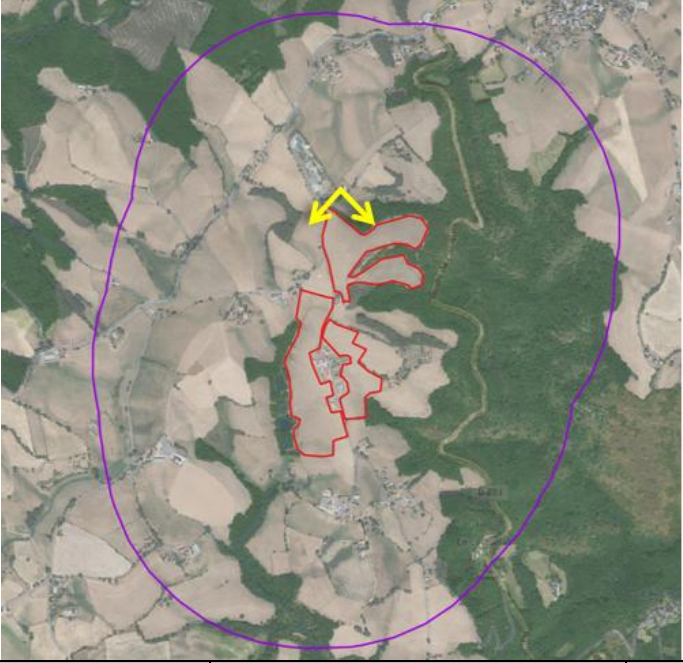
Figure 52 : Carte de la composition de l'aire d'étude immédiate

V. 4. Les visibilités du site d'étude depuis l'AEE et l'AER

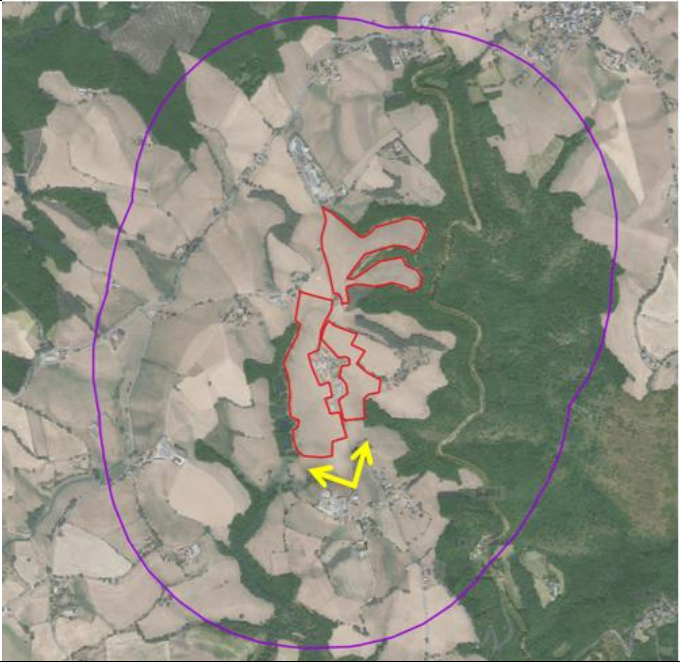
Lieu de vie / Hameau		Situation n°9 – Depuis le hameau de Fraust			
					
Distance du site d'étude	Fréquentation	Qualité paysagère	Proportion du site d'étude	Précisions	Sensibilité
13 m	-	Très bonne	Très forte	Perception fixe et encadrante, possible depuis l'ensemble du hameau	Très forte

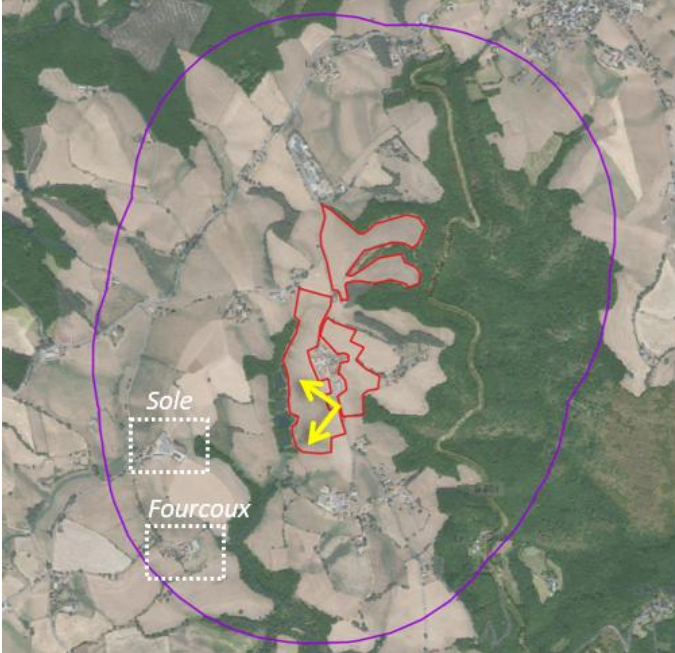
Lieu de vie / Hameau		Situation n°10 – Depuis le Bas Fraust (sensibilité attribuée car propriété privée inaccessible)			
					
Distance du site d'étude	Fréquentation	Qualité paysagère	Proportion du site d'étude	Précisions	Sensibilité
55 m	-	Très bonne	Très forte	Perception fixe et surplombante, essentiellement possible depuis la grange et le jardin	Forte

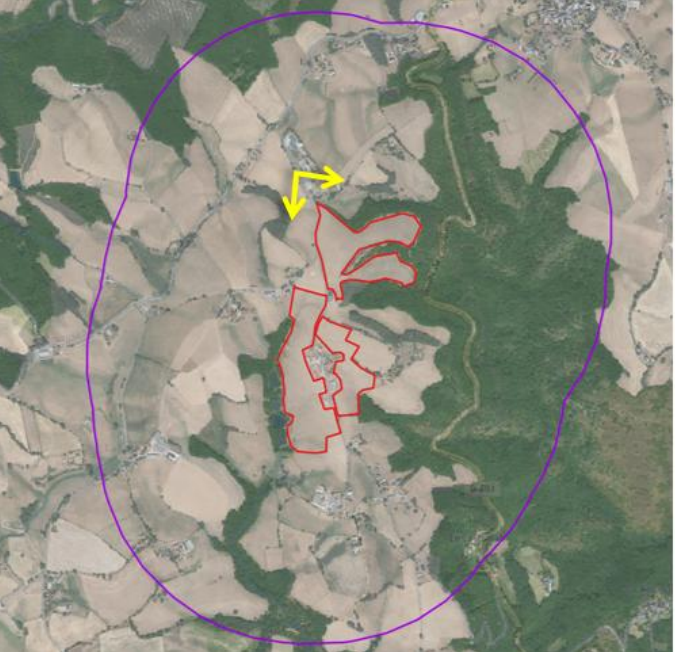
Lieu de vie / Hameau		Situation n°11 – Depuis le hameau de Vialène			
					
Distance du site d'étude	Fréquentation	Qualité paysagère	Proportion du site d'étude	Précisions	Sensibilité
13 m	-	Très bonne	Très forte	Perception fixe et surplombante, possible depuis la maison et son jardin	Forte

Lieu de vie / Habitation isolée		Situation n°12 – Depuis l'habitation isolée de Barlaque			
					
Distance du site d'étude	Fréquentation	Qualité paysagère	Proportion du site d'étude	Précisions	Sensibilité
55 m	-	Bonne	Forte	Perception fixe et majoritairement filtrée par la végétation	Modérée

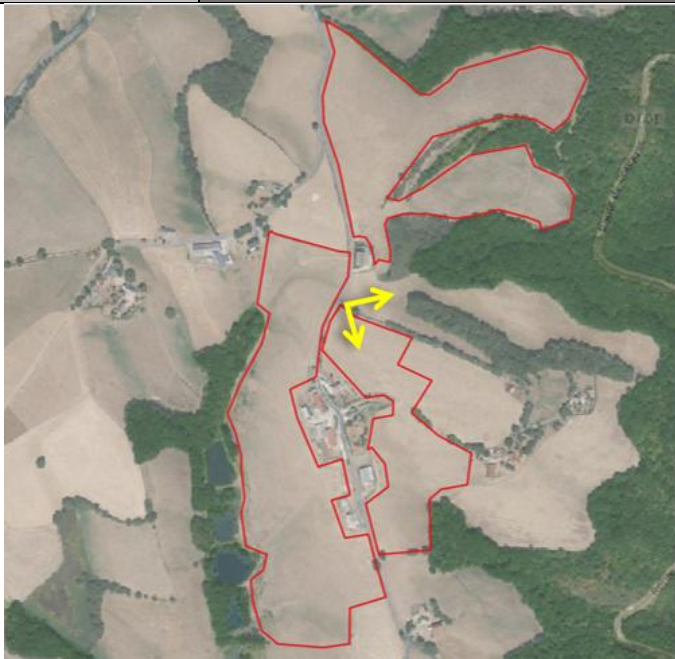
Lieu de vie / Habitation isolée		Situation n°13 – Depuis l’habitation isolée du Bouscatel			
					
Distance du site d'étude	Fréquentation	Qualité paysagère	Proportion du site d'étude	Précisions	Sensibilité
45 m	-	Bonne	Forte	Perception fixe et surplombante du site d'étude, visible depuis la maison et le jardin	Modérée

Lieu de vie / Habitation isolée		Situation n°14 – Depuis le hameau de Vernusse			
					
Distance du site d'étude	Fréquentation	Qualité paysagère	Proportion du site d'étude	Précisions	Sensibilité
150 m	-	Bonne	Moyenne	Perception fixe et surplombante du site d'étude, visible depuis la maison et le jardin	Faible

Lieu de vie / Hameaux		Situation n°15 – Depuis les lieux-dits de Sole et Fourcoux (sensibilité attribuée car propriété privée inaccessible)			
					
Distance du site d'étude	Fréquentation	Qualité paysagère	Proportion du site d'étude	Précisions	Sensibilité
Sole : 400 m Fourcoux : 500 m	-	Moyenne	Moyenne	Perception latérale	Faible

Lieu de travail / entreprise		Situation n°16 – Depuis l'entreprise située au lieu-dit de Barlaque			
					
Distance du site d'étude	Fréquentation	Qualité paysagère	Proportion du site d'étude	Précisions	Sensibilité
140 m	-	Moyenne	Moyenne	Perception latérale	Très faible

Circulation / Route secondaire		Situation n°17 – Depuis la route desservant Fraust, également itinéraire de randonnée local			
					
Distance du site d'étude	Fréquentation	Qualité paysagère	Proportion du site d'étude	Précisions	Sensibilité
2 m	Faible	Remarquable	Très forte	Perception frontale puis latérale, encadrante	Forte

Circulation / Route secondaire		Situation n°18 – Depuis la route desservant Fraust bas			
					
Distance du site d'étude	Fréquentation	Qualité paysagère	Proportion du site d'étude	Précisions	Sensibilité
2 m	Très faible	Très bonne	Très forte	Perception frontale puis latérale	Modérée

V. 5. Synthèse des sensibilités paysagères et patrimoniales concernant l'aire d'étude immédiate du projet

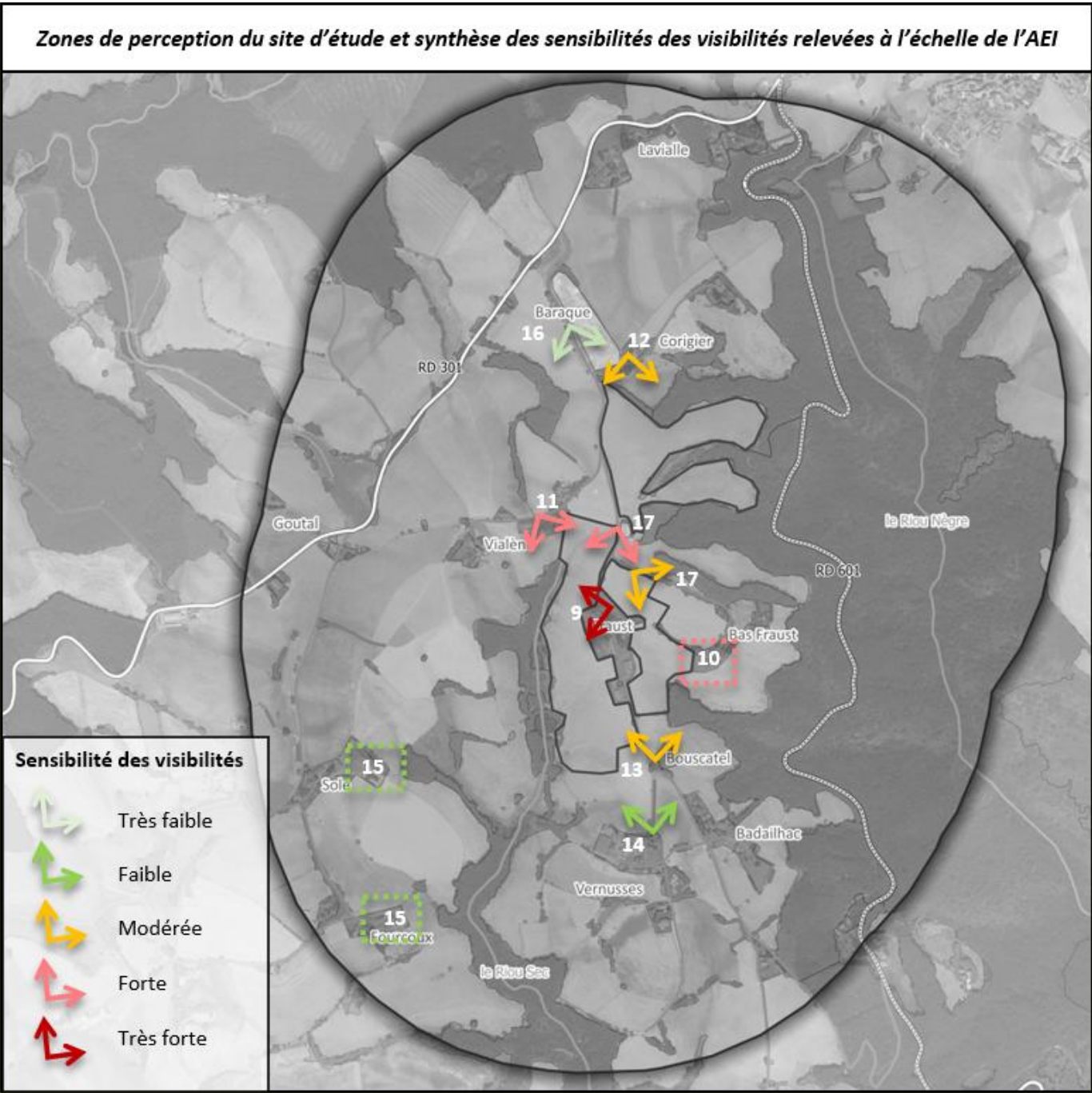


Figure 53 : Carte de synthèse des sensibilités paysagères de l'AEI et de l'AER

Analyse des sensibilités

Aucun élément du patrimoine protégé n'a été référencé sur cette aire d'étude, la sensibilité patrimoniale la concernant est donc nulle.

L'aire d'étude immédiate s'inscrit dans un environnement rural et vallonné, typique des paysages de basse montagne du Cantal. Les paysages qui y sont proposés revêtent une qualité paysagère évidente, davantage remarquable lors du parcours de routes panoramiques. Les champs de visibilité se partagent entre pâtures, cultures et boisements, le tout accompagnant les courbes parfois prononcées de l'aire d'étude. Le bâti ponctue le tout sous la forme d'habitat typique ou plus moderne, mais également via des hangars et granges plutôt rattachés à l'activité agricole.

Un nombre notable de lieux de vie a été référencé au sein de l'aire d'étude, dont 5 étant significativement sensibles à la réalisation du projet solaire. En effet, pour les riverains occupant les habitations identifiées, la mise en place de l'ouvrage pourrait modifier significativement leur environnement de vie. Concernant les axes routiers, le plus sensible d'entre eux correspond à la route desservant Fraust, offrant une vision panoramique sur la chaîne du Cantal. Finalement, le site d'étude est essentiellement perceptible depuis ses abords immédiats, ainsi que depuis le nord-ouest.

L'AEI, par son caractère rural, peu énergétisé et présentant des paysages qualitatifs, est donc considérée comme étant modérément sensible à la réalisation du projet sur le site de Cassaniouze.

Négligeable	Très faible	Faible	Modérée	Forte	Très forte
-------------	-------------	--------	---------	-------	------------

VI. COMPOSITION DU SITE D'ETUDE

Il est essentiel de déterminer la nature et la composition du site d'étude car c'est sur celui-ci que va se concrétiser le projet. Il est donc nécessaire de qualifier le paysage et la fonction de l'espace, ainsi que de repérer la nature de ses accès et de ses limites. Ces dernières détermineront en partie d'où pourra être visible le projet, si elles sont assimilées à des obstacles visuels. L'ensemble des éléments décrits par la suite est représenté sur la **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**

Le site d'étude est divisé en trois îlots de tailles diverses, situés dans un même environnement. Chacune des sections est présentée indépendamment, de manière à mettre en lumière leurs spécificités ainsi que leurs sensibilités propres à la réalisation du projet.

VI. 1. La partie S1 du site d'étude

Elle englobe les parcelles nord-est du site d'étude en occupant 6,8 hectares. C'est la partie s'établissant à l'altitude la plus élevée, témoignant de sa possible perception depuis de nombreuses directions. Elle est recouverte par une prairie relativement uniforme, qui semble régulièrement pâturée par des bovins. Malgré ses limites boisées, aucun élément végétal volumineux n'est inclus dans son emprise. Cette occupation des sols fait donc écho à l'activité d'élevage qui prédomine sur le territoire d'étude, garantissant une parfaite intégration des parcelles dans leur environnement.



Figure 54 : Photographie de la prairie recouvrant la partie S1 du site d'étude
(Crédit photo : NCA Environnement)

Cette prairie facilite grandement la lecture de cette portion du site d'étude, puisque sa faible hauteur permet au regard de l'observateur de glisser sur plusieurs centaines de mètres. Aussi, les limites ouest de la S1 sont peu volumineuses. De ce fait, l'environnement extérieur se révèle alors à lui, témoignant de la perception de cette portion du site d'étude depuis de nombreuses directions.



Figure 55 : Photographie de la prairie de la S1 s'ouvrant en direction du sud
(Crédit photo : NCA Environnement)

Deux languettes enherbées se dessinent à l'est de la S1. Leur renforcement les rend difficilement perceptibles depuis l'entrée des parcelles, invitant l'observateur à se mouvoir pour en découvrir les spécificités. En se rapprochant de celle se trouvant la plus au sud, le déclin se fait soudainement ressentir, témoignant de l'inclinaison des terrains définissant cet environnement de basses montagnes. Une nouvelle fois, l'environnement extérieur se dévoile à l'observateur, révélant la composition des collines avoisinantes, témoignant donc de la possible perception de cette portion du site d'étude depuis l'extérieur. Par son inclinaison, les analyses précédemment effectuées démontrent que cette languette est facilement lisible depuis l'extérieur.



Figure 56 : Photographie de la prairie de la languette sud de la S1 déclinant nettement en direction de l'est
(Crédit photo : NCA Environnement)

L'observateur doit s'extirper de cette prairie enclavée pour découvrir la seconde du même type, située plus au nord. Il prend de nouveau de la hauteur, son regard étant davantage attiré par le paysage environnant que par la composition de la prairie, qui continue d'être uniforme. Un autre élément structurel du paysage se dessine alors à l'observateur : le village de Cassaniouze, depuis lequel des perceptions de cette portion du site d'étude sont possibles à plusieurs reprises.



Figure 57 : Photographie de la prairie de la S1 s'ouvrant en direction du sud
(Crédit photo : NCA Environnement)

La deuxième languette semble proposer une inclinaison similaire à la première, dont la pente rend sa prospection difficile. Cette déclinaison offre de nouveau un paysage ouvert sur la vallée, que les limites boisées ne parviennent pas à restreindre. De nouveau, l'essence des paysages de basses montagnes est de nouveau révélée.



Figure 58 : Photographie de la languette sud de la S1 s'ouvrant de nouveau en direction de l'est
(Crédit photo : NCA Environnement)

La S1 du site d'étude est le plus naturellement accessible via l'accès agricole se trouvant sur la pointe sud. Cependant, la limite le long de la route n'étant pas volumineuse, il est relativement facile de se rendre sur cette parcelle là où le talus la bordant est assez peu volumineux.



Figure 59 : Photographie de l'entrée principale de la partie S1 du site d'étude
(Crédit photo : NCA Environnement)

La composition de la S1, relativement simple car représentée par une prairie plutôt uniforme, n'est pas particulièrement sensible à la réalisation du projet malgré son intégration naturelle au sein du paysage local. Cependant, l'altitude et l'inclinaison des parcelles les rendent facilement perceptibles depuis les paysages extérieurs (notamment depuis le village de Cassaniouze), en faisant les principales sensibilités de la S1 vis-à-vis de la réalisation du projet solaire.

VI. 2. La partie S2 du site d'étude

Elle se situe à l'ouest du site d'étude et recouvre 7,2 hectares. Elle s'inscrit essentiellement sur la longueur, et s'établit à une altitude légèrement moins haute que la partie précédemment décrite. Lors de la campagne photographique, elle était occupée par des bovins, contraignant ainsi sa déambulation. Cependant, sa douce déclinaison ainsi que ses limites partiellement ouvertes le long de l'axe principal ont permis de la lire sans difficulté. La S2 est donc intégralement recouverte d'une prairie pâturée, dont l'uniformité facilite la découverte visuelle de ce lieu et de ses alentours. A l'inverse de la parcelle précédente, celle-ci s'établit à proximité directe d'un nombre notable d'habitations, affirmant que ces dernières sont sensibles à la réalisation du projet.



Figure 60 : Photographie de la partie nord de la S2, s'ouvrant sur le lieu-dit de Vialène
(Crédit photo : NCA Environnement)

La partie S2 longe le lieu-dit de Fraust sur sa frange ouest, en dévoilant un paysage s'ouvrant également sur les autres aires d'étude. Une fois encore, ce n'est pas le premier plan dessiné par le site d'étude qui retient l'attention de l'observateur, mais bien l'arrière-plan ouvert et dégagé, révélant la qualité des paysages caractérisant cet environnement de basse montagne. A noter que cette lecture est rendue possible par la prairie au premier plan, soulignant le site d'étude, permettant au regard de glisser sans rencontrer d'obstacle visuel obstruant.



Figure 61 : Photographie de la partie S2 du site d'étude s'établissant le long de Fraust et s'ouvrant sur l'extérieur
(Crédit photo : NCA Environnement)

La photographie ci-dessous démontre la nette perception du site d'étude depuis l'un des bâtiments composant le lieu-dit de Fraust. Une nouvelle fois, cette photographie démontre l'ouverture des paysages proposés par le site d'étude, démontrant une possible perception sur plusieurs kilomètres.



Figure 62 : Photographie de la partie S2 du site d'étude s'établissant le long de Fraust et s'ouvrant en direction du sud
(Crédit photo : NCA Environnement)

En s'enfonçant un peu plus dans le site d'étude, il est possible de remarquer que le déclin se conclut par la présence de plusieurs plans d'eau, prenant place dans le fond d'un petit vallon. Cadrés par d'épaisses bandes boisées, ils sont relativement discrets dans les paysages proposés par le site d'étude.



Figure 63 : Photographie des plans d'eau situés en bordure de la S1
(Crédit photo : NCA Environnement)

L'extrémité sud de la S2, à l'altimétrie plus basse, s'ouvre cependant nettement sur le sud de l'AEI. Cela est permis par la prairie recouvrant cette portion du site d'étude ainsi que par l'absence de volume de ses limites, permettant au regard de se poser aisément sur les éléments de paysage voisins. Ici, ce sont essentiellement les lieux-dits du Bouscatet et de Vernusses qui se dessinent, témoignant de leur sensibilité à la réalisation du projet.



Figure 64 : Photographie des plans d'eau situés en bordure de la S1
(Crédit photo : NCA Environnement)

Au même titre que la S1, cette parcelle est aisément accessible via des accès agricoles permettant le déplacement du cheptel.

La S2, également recouverte par une prairie pâturée uniforme, n'inclut pas d'éléments végétaux volumineux sensible à la réalisation du projet. En revanche, sa principale sensibilité réside en sa proximité et son ouverture sur les lieux de vie environnants, la rendant donc particulièrement visible depuis Fraust, Vialène et Bouscatet.

VI. 3. La partie S3 du site d'étude

Située au sud-ouest du site d'étude, la S3 recouvre 3,2 hectares. Également pâturée lors de sa prospection, cette dernière a pu être effectuée principalement depuis l'extérieur. Au même titre que les parcelles précédemment

étudiées, la S3 est caractérisée par une prairie plutôt uniforme qui permet de nouveau au regard de découvrir les caractéristiques de l'environnement extérieur. Ainsi, sa partie basse et enclavée s'ouvre essentiellement sur son environnement proche, révélant la proximité du lieu-dit de Fraust-Bas.



Figure 65 : Photographie de la partie enclavée de la S3 s'ouvrant sur le lieu-dit du Bas-Fraust
(Crédit photo : NCA Environnement)

La S3 est également composée d'une partie haute, établie à une altitude davantage importante qui favorise l'ouverture des paysages environnants. Depuis ce point, quasiment située sur la ligne de crête, la profondeur des paysages proposés est davantage importante, offrant une vue panoramique dont le premier plan est qualifié par le site d'étude. Cette perception rappelle également que cette portion du site d'étude est également exposée au lieu-dit de Fraust, dont les premières habitations sont visibles sur le second plan de cette photographie.



Figure 66 : Photographie de la partie haute de la S3, s'ouvrant nettement sur le lieu-dit de Fraust
(Crédit photo : NCA Environnement)

Cette autre photographie, capturée depuis la route longeant le nord de la S3, illustre le caractère panoramique des paysages proposés depuis cette parcelle et ses abords. Comme précédemment mentionné, cette portée visuelle est permise par la composition de la S3, dont la faible hauteur permet au regard de glisser sur plusieurs kilomètres, à la découverte des paysages de basse montagne.



Figure 67 : Photographie de la partie élevée de la S3, offrant des paysages panoramiques depuis ses abords
(Crédit photo : NCA Environnement)

Ici aussi, l'accès à la S3 est facilité par des entrées agricoles situées aux extrémités de la parcelle.

Une nouvelle fois, la prairie uniforme de la S3, excluant tout élément végétal volumineux, ne présente pas de sensibilité paysagère au titre de sa composition. Cependant, elle participe à la proposition de paysages panoramiques et remarquables, la rendant sensible à la réalisation du projet. Aussi, cette sensibilité est accrue par la proximité des lieux-dits de Fraust et de Fraust-Bas.

VI. 4.Synthèse des sensibilités paysagères concernant le site d'étude

Analyse des sensibilités

Le site d'étude se compose de trois îlots, recouvrant au total 17,2 hectares. d'une entité principale avoisinant les 3,2 hectares. Il est composé d'une prairie relativement uniforme, destinée à l'élevage bovin. Malgré la similitude de leurs compositions, les parcelles présentent des sensibilités différentes en lien avec leur exposition.

- La S1 est éloignée des habitations de proximité, mais est nettement visible depuis le village de Cassaniouze et les lieux-dits qui se trouvent à proximité du bourg ;
- La S2 s'ouvre nettement sur le lieu-dit du Fraust situé en surplomb, ainsi que sur les lieux de vie de l'AEi situés au sud de la parcelle ;
- La S3 jouxte les lieux-dits de Fraust et de Fraust-Bas, en proposant des paysages panoramiques et identitaires de la basse montagne du Cantal sur sa partie haute.

La sensibilité globale du site d'étude ne réside donc pas dans sa composition, mais plutôt dans son positionnement et son ouverture induite par le relief et des limites ouvertes.

Pour ces raisons, la sensibilité paysagère concernant du site d'étude est modérée.

Négligeable	Très faible	Faible	Modérée	Forte	Très forte
-------------	-------------	--------	---------	-------	------------

VII. SYNTHÈSE GÉNÉRALE ET PRÉCONISATIONS

VII. 1. Synthèse des conclusions et des sensibilités associées aux différentes aires d'étude

Tableau 4 : Tableau de synthèse des conclusions sur la sensibilité par aire d'étude

Aire d'étude	Conclusion	Sensibilité
Aires d'étude éloignée et rapprochée	<i>Dans sa globalité, la topographie ainsi que la forte présence arborée viennent contraindre les visibilitées vers le site d'étude. Cependant, il a été vu que l'ouverture régulière des basses montagnes permettait l'appréciation du site d'étude depuis l'AEI et l'AER à plusieurs reprises, et ce depuis toutes les directions. Des visibilitées des parcelles du projet ont d'ailleurs été repérées depuis les villages de Cassaniouze et de Puycapel, puisque leur tissu bâti décline nettement dans cette direction. D'autres perceptions du site d'étude sont possibles depuis les zones mentionnées sur la carte ci-contre, avec une sensibilité moindre lorsque les points sont davantage éloignés.</i> <i>Concernant le patrimoine protégé référencé, le site d'étude n'est pas visible depuis le seuil des éléments prospectés, mais pourra l'être depuis le clocher de l'Eglise de Cassaniouze. Celle-ci n'étant pas, n temps normal, accessible au public, une sensibilité très faible a été associée au monument.</i> <i>Pour ces raisons, la sensibilité paysagère et patrimoniale concernant les aires d'étude éloignée et rapprochée est faible.</i>	Faible
Aire d'étude immédiate	<i>Aucun élément du patrimoine protégé n'a été référencé sur cette aire d'étude, la sensibilité patrimoniale la concernant est donc nulle.</i> <i>L'aire d'étude immédiate s'inscrit dans un environnement rural et vallonné, typique des paysages de basse montagne du Cantal. Les paysages qui y sont proposés revêtent une qualité paysagère évidente, davantage remarquable lors du parcours de routes panoramiques. Les champs de visibilité se partagent entre pâtures, cultures et boisements, le tout accompagnant les courbes parfois prononcées de l'aire d'étude. Le bâti ponctue le tout sous la forme d'habitat typique ou plus moderne, mais également via des hangars et granges plutôt rattachés à l'activité agricole.</i> <i>Un nombre notable de lieux de vie a été référencé au sein de l'aire d'étude, dont 5 étant significativement sensibles à la réalisation du projet solaire. En effet, pour les riverains occupant les habitations identifiées, la mise en place de l'ouvrage pourrait modifier significativement leur environnement de vie. Concernant les axes routiers, le plus sensible d'entre eux correspond à la route desservant Fraust, offrant une vision panoramique sur la chaîne du Cantal. Finalement, le site d'étude est essentiellement perceptible depuis ses abords immédiats, ainsi que depuis le nord-ouest.</i> <i>L'AEI, par son caractère rural, peu énergétisé et présentant des paysages qualitatifs, est donc considérée comme étant modérément sensible à la réalisation du projet sur le site de Cassaniouze.</i>	Modérée
Site d'étude	<i>Le site d'étude se compose de trois îlots, recouvrant au total 17,2 hectares. d'une entité principale avoisinant les 3,2 hectares. Il est composé d'une prairie relativement uniforme, destinée à l'élevage bovin. Malgré la similitude de leurs compositions, les parcelles présentent des sensibilités différentes en lien avec leur exposition.</i> <i>La S1 est éloignée des habitations de proximité, mais est nettement visible depuis le village de Cassaniouze et les lieux-dits qui se trouvent à proximité du bourg ;</i> <i>La S2 s'ouvre nettement sur le lieu-dit du Fraust situé en surplomb, ainsi que sur les lieux de vie de l'AEI situés au sud de la parcelle ;</i> <i>La S3 jouxte les lieux-dits de Fraust et de Fraust-Bas, en proposant des paysages panoramiques et identitaires de la basse montagne du Cantal sur sa partie haute.</i> <i></i> <i>La sensibilité globale du site d'étude ne réside donc pas dans sa composition, mais plutôt dans son positionnement et son ouverture induite par le relief et des limites ouvertes.</i> <i>Pour ces raisons, la sensibilité paysagère concernant du site d'étude est modérée.</i>	Modérée

VII. 2. Préconisation d'implantation

Préconisations paysagères d'implantation du projet

Description	Mesures d'évitement	Intérêt
Eviter les portions du site d'étude aux sensibilités paysagères les plus importantes		Préservation des paysages panoramiques et des environnements de vie des riverains situés aux lieux-dits les plus sensibles
Eloigner les éléments techniques du projet (locaux techniques, citerne ...) des lieux de vie		
Mesures de réduction		
Planter ou compléter les linéaires existants sur les limites les plus ouvertes du projet, en veillant à ne pas obstruer les paysages panoramiques		Filtrer la visibilité du projet depuis les axes circulés et lieux de vie exposés
Soigner l'intégration des éléments techniques dans le projet s'ils sont visibles (applicage d'un bardage bois sur les locaux techniques, mise en œuvre d'une clôture sur piquets bois ou application d'une couleur vert olive, favoriser les citernes enterrées...)		Atténuer la visibilité des éléments connexes à la centrale
Mesures d'accompagnement		
Communiquer sur la nature du projet auprès des usagers des espaces connexes		Favoriser l'acceptabilité locale du projet

VII. 3. Conclusion générale

Actuellement, le site d'étude s'intègre bien dans cet environnement rural et vallonné de basse montagne, en reprenant certains des motifs paysagers de ses alentours. Il se compose d'une large surface pâturée en herbe accueillant des bovins, divisée en trois îlots distincts. Le relief façonne la perception des différents îlots, les ouvrant ainsi sur les lieux de vie de proximité mais également sur les aires d'étude plus lointaines. Au vu de la ruralité de l'environnement dans lequel s'inscrit le site d'étude et de la qualité des paysages proposés, l'implantation tel ouvrage viendra ponctuellement énergétiser le paysage local, en intervenant potentiellement dans certains des paysages panoramiques présentés.

Au niveau des axes de circulation de proximité, le site d'étude est principalement repérable depuis le parcours de la route secondaire en plusieurs points desservant Fraust, en suivant une ligne de crête. Les paysages proposés y sont panoramiques, justifiant la forte sensibilité paysagère qui y est attribuée. A noter que le site d'étude est également visible depuis d'autres axes circulés parcourant l'AEE et l'AER, dont les perceptions les plus franches sont observables à proximité du bourg de Cassaniouze.

Concernant les tissus bâtis, les sensibilités les plus importantes au sein de l'AEI concernent 5 lieux-dits : Fraust, Vialène, Fraust-Bas, Bouscatel et la Barlaque. La perception du site d'étude dépend essentiellement de la proximité des habitations et de la topographie de chacune des parcelles. L'ensemble de ces lieux de vie s'inscrit dans un environnement qualitatif, accentuant leur sensibilité à la réalisation du projet.

Globalement, les faits énoncés au cours de cette étude peuvent contraindre l'implantation d'un projet photovoltaïque sur le site d'étude de Cassaniouze. Afin d'assurer l'intégration de ce dernier dans son environnement, il convient d'éviter les zones les plus exposées à l'environnement extérieur, tout en s'assurant de la conservation des panoramas existants.